

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP

DE DAKAR



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR  
DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

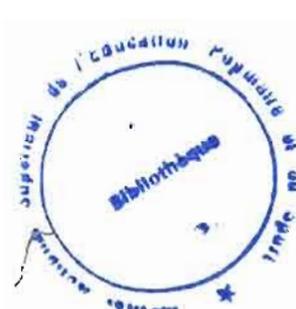
MONOGRAPHIE DE FIN D'ETUDE  
POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE  
A L'INSPECTORAT DE L'EDUCATION POPULAIRE  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

CONTRIBUTION A UNE ETUDE POUR  
L'ORGANISATION DU LOISIR EN MILIEU JEUNE :  
L'EXEMPLE DU SENEGAL

Présenté par :

Célestin Marie TINE

M002-42



9<sup>ème</sup> promotion  
2000 – 2002

# DEDICACE

- ☞ A mes chers parents qui m'ont donné la vie et les moyens de réussir dans mon cursus scolaire
- ☞ A ma chère, tendre et adorable épouse qui a toujours été à mes côtés dès mes premiers pas dans le monde du travail.
- ☞ A mes trois petits « bouts de bois » Mado, Alex et Bertin Nesto... l'avenir leur est ouvert...
- ☞ A mes frères et sœurs qui m'ont toujours soutenu et avec qui j'ai partagé les premiers temps de loisir de ma vie ;
- ☞ A tous les enfants que j'ai rencontré dans le mouvement Cœurs-Vaillants / Ames-Vaillantes et dans les collectivités éducatives ces hauts lieux de promotion des loisirs.

# Remerciements

- ☞ A monsieur Khaly SAMB qui m'a encadré dans ce travail ;
- ☞ A tous mes professeurs qui ont participé à ma formation à l'INSEPS .
- ☞ A messieurs TEX et Jacques MENDY du Collège Saint-Michel pour leur apport inestimable dans la production de ce document ;
- ☞ A tous les directeurs de la Jeunesse avec qui j'ai eu à collaborer durant ma vie professionnelle et qui m'ont toujours fait confiance ;
- ☞ A mes amis du groupe de travail durant la formation pour le soutien et la solidarité développés.

# PLAN

	Pages
Introduction	01
 <b><u>TITRE 1 : ASPECTS THEORIQUES</u></b>	
<u>Chapitre 1</u> : Caractéristiques de la jeunesse sénégalaise	
I- Contenu du concept jeunesse	03
II- Eléments démographiques sur la jeunesse	04
III- Eléments sociologiques	05
IV- Les jeunes à travers leurs organisations	06
<u>Chapitre 2</u> : Notion de loisir	
I- Historique	09
II- Définition et typologie	12
<u>Chapitre 3</u> : Loisirs des jeunes au Sénégal	
I- Les loisirs des jeunes au plan formel	16
II- Les loisirs des jeunes au plan informel	21
<b><u>TITRE 2 : ASPECTS PRATIQUES</u></b>	
<u>Chapitre 1</u> : Organisation des loisirs au Sénégal	
I- Problèmes identifiés	25
II- La motivation des jeunes	26
III- Principes et options pour l'organisation des loisirs des jeunes	26
<u>Chapitre 2</u> : Problèmes que posent la pratique des loisirs des jeunes au Sénégal	
I Problèmes liés aux matériels	28
II Problèmes liés à l'organisation	29
<u>Chapitre 3</u> : Solutions et Perspectives	
I Vers une systématisation des options de l'Etat	31
II Stratégies particulières	34
III Structure à mettre en œuvre	39
Conclusion générale	43

# **INTRODUCTION**

La jeunesse a toujours été une des préoccupations majeures des dirigeants du monde entier. C'est pourquoi le Sénégal, dans le souci de répondre aux différentes revendications formulées, a tenté plusieurs formules, avec des fortunes diverses.

En effet, depuis les indépendances, notre pays a développé des réponses originales visant la satisfaction des besoins de la jeunesse, notamment par l'énoncé et l'application d'une politique permettant de mettre en place des institutions spécialisées et des programmes adaptés à la demande des acteurs intéressés.

Pendant plusieurs années, effectivement, le sport et les loisirs ont servi de vecteurs à la plupart des départements ministériels chargés de la jeunesse et des sports, au point de créer un déséquilibre criard qui a conduit entre autres raisons, en 1988, à l'irruption de la jeunesse sur la scène politique nationale.

Si l'hégémonie du sport n'a fait aucun doute jusqu'à un passé récent, une vraie politique des loisirs, n'a encore, pas réussi à donner les espoirs escomptés.

En effet, il faut bien noter que la pratique des loisirs a toujours existé dans le quotidien de la jeunesse sénégalaise, mais elle était surtout diluée dans d'autres activités dominantes par exemple : loisirs sportifs, loisirs culturels...

Pourtant la volonté des pouvoirs publics d'accorder aux loisirs des jeunes une attention soutenue, date bien de très longtemps. Déjà dans les sociétés traditionnelles il n'y avait point de dichotomie entre le travail et les loisirs. La joie qui se dégageait à travers les chœurs entonnés au moment des travaux champêtres montrait bien que le travail donnait bien une large place au « défoulement ». L'époque des indépendances a permis de faire prendre beaucoup de mesures pour le développement des loisirs au profit des jeunes : les programmes de « jeunesse plein air », « les centres de vacances et de loisirs » ont été entre autres, des signes de manifestation des réelles intentions des pouvoirs publics.

Cependant, force est de reconnaître, aujourd'hui que la dimension loisir dans les politiques de jeunesse est en train de battre de l'aile. De nos jours, on est tenté de se poser la question de savoir si les jeunes se reconnaissent dans les programmes de loisir qui leur sont proposés. Ou pour mieux dire : existe-t-il une réelle politique de loisir en direction des jeunes ?

Autant de questions qui nous ont conduit à nous intéresser à cette « étude pour l'organisation du loisir en milieu jeune au Sénégal ».

La jeunesse sénégalaise est devenue exigeante et surtout désemparée par cette impression d'être laissée pour compte des différentes politiques censées trouver des solutions à leurs problèmes.

De l'insuffisance des infrastructures et équipements socio-éducatifs et sportifs à l'inexistence d'encadrement technique suffisamment outillés, des moyens pédagogiques et matériels peu performants, les raisons pour un cri d'alerte, afin de répondre aux besoins de loisirs des jeunes, existent abondamment.

La jeunesse constituant le socle de toute nation, trouver des réponses à ses angoisses n'en serait que bénéfique et profitable à toutes les formes de lutte contre ces fléaux des temps modernes que sont la délinquance, la drogue, la sexualité etc.

Pour les besoins de cette étude sur l'organisation des loisirs des jeunes nous avons tenté d'abord de passer en revue toutes les politiques de jeunesse de 1960 à 2000 avec comme document de référence, différentes communications en conseil des ministres.

Nous avons également tenté d'appréhender les réels problèmes de la jeunesse sénégalaise à travers diverses études commanditées par les gouvernements du Sénégal et/ou d'autres associations privées sénégalaises et étrangères... de même que certaines O.N.G. qui s'intéressent à cette cible.

Des entretiens avec des responsables de structures de jeunesse ou d'instituts de formation de jeunesse, nous ont permis également de retenir certains indicateurs.

Nous avons fait appel également à la technique d'observation, par une descente sur le terrain pour un entretien direct avec les jeunes eux-mêmes puis, l'étude de documents présentant le développement de politiques de loisirs dans d'autres pays tel que la France, le Canada, le Madagascar, nous a également inspiré.

Il faut reconnaître cependant que dans le cadre de ce travail, il ne nous a pas été possible d'avoir des entretiens avec la jeunesse rurale. Toutefois, faisant foi à notre expérience et l'exploitation de documents, cette frange de la population juvénile est prise en compte.

Cette étude, se veut être une contribution aux nombreuses réflexions sur les tentatives de « solutionner » les problèmes que pose la jeunesse au Sénégal au plan politique et social.

Aussi nous tenterons d'aborder la problématique des loisirs des jeunes à travers deux grands titres subdivisés en chapitres à savoir :

### Titre 1 : les aspects théoriques

A ce niveau nous aborderons trois chapitres :

- les caractéristiques de la jeunesse sénégalaise ;
- la notion de loisir ;
- les loisirs des jeunes au Sénégal aujourd'hui : observations.

### Titre 2 : les aspects pratiques

Au sein duquel nous aurons trois chapitres également :

- l'organisation des loisirs des jeunes au Sénégal ;
- les problèmes que posent la pratique des loisirs au Sénégal ;
- les solutions et perspectives.

**TITRE I :**  
**ASPECTS THEORIQUES SUR**  
**L'ORGANISATION DES LOISIRS**

**CHAPITRE 1 :**  
**CARACTERISTIQUES DE LA JEUNESSE**  
**SENEGALAISE**

Avoir un aperçu sur les caractéristiques de la jeunesse sénégalaise c'est d'abord, se faire une idée sur le concept même de jeunesse en général et au Sénégal plus particulièrement.

Ensuite il s'agira de bien distinguer la jeunesse sénégalaise de par son poids démographique.

Nous utiliserons des éléments sociologiques, caractéristiques de la jeunesse sénégalaise pour nous servir de prétexte afin d'identifier des qui expliquent la manière dont la jeunesse sénégalaise s'organise.

## **I – Contenu du concept de jeunesse**

La définition du concept de jeunesse est sans doute plus incertaine que celle des classes sociales, par exemple, qui semble relativement bien établie, parce que fondée sur la place dans les rapports de production, ou celle des sexes qui s'appuie sur une indiscutable distinction biologique.

Mais « être jeune » qu'est-ce que cela signifie au fond, quels sont les critères qui définissent sans ambiguïté cet état ? où se situe la frontière entre la jeunesse et l'âge adulte ?

Ces questions ont pendant longtemps, agité les discussions des chargés des questions dites sociales, sans qu'une réponse connue ne soit donnée. En effet, de tout temps, psychologues, sociologues, ethnologues, biologistes ont tenté de définir sans succès le concept « jeunesse ».

En fait, ce qui définit le mieux la jeunesse est en même temps ce qui fait obstacle à sa définition, à savoir la précarité de sa position sociale. C'est pourquoi du reste il convient d'adhérer à cette conception qui veuille qu'il existe une définition multiple et multiforme de la jeunesse.

Il existe cependant, des repères qui permettent, à défaut, de définir précisément le concept, d'en saisir les contours les plus importants.

Par exemple :

- la jeunesse est une couche sociale mobile, transitoire et instable, d'où cette illustration « d'une jeunesse d'hier et d'aujourd'hui » ;
- la jeunesse est une couche sociale hétérogène.

Il existe évidemment des traits spécifiques caractérisant les différents segments constituant la population jeune, même s'il y a un fort élan d'unanimité quant aux besoins et la volonté manifeste de participation des jeunes à la construction nationale.

On distingue effectivement une jeunesse urbaine, différente de celle rurale, une jeunesse scolarisée par rapport à la jeunesse non scolarisée, une jeunesse féminine, politique, handicapée, etc.

Aborder les problèmes de la jeunesse conduit nécessairement à instituer un distinguo entre « ces différentes jeunesses » pour mieux identifier les solutions à proposées pour chaque classe énumérée.

La jeunesse n'est pas de tous les temps, elle est une invention sociale, historiquement située, dont les conditions de définition évoluent avec la société elle-même.

Ainsi d'une société à l'autre, d'un peuple à l'autre il n'est pas évident que le concept de jeunesse épouse le même entendement.

Cependant le Sénégal a pris l'option de définir la jeunesse par l'âge quand il décide de dire qu'être jeune c'est avoir entre 15 et 35 ans. En cela, il se distingue légèrement des organismes des Nations Unies qui retiennent la tranche d'âge variant entre 14 et 25 ans pour définir la jeunesse.

Ainsi la définition officielle de la jeunesse au Sénégal retient que : « est jeune, tout individu non atteint par les limites d'âges évidentes, qui se considère comme jeune et que la société accepte comme tel ».

« Pour des raisons d'opérationnalité et sans préjudice pour les modulations que la vie ne manquerait d'imposer face à tel ou tel cas particulier, à un moment donné, il semble qu'il faille entériner le caractère fonctionnel de la fourchette comprise entre 15 et 35 ans pour exprimer aujourd'hui l'âge de la jeunesse au Sénégal ».

Force est de reconnaître que cette définition de la jeunesse révèle la contrainte majeure à laquelle toute politique de jeunesse est confrontée, à savoir le caractère mobile et dynamique de la cible qui impose un renouvellement et une adaptation permanente de toute politique en direction de la jeunesse.

De même, également, le concept de jeunesse renvoie aussi à une réalité démographique surtout dans la plupart des pays en voie de développement et notamment au Sénégal.

## **II - Eléments démographiques sur la jeunesse sénégalaise**

En nous basant sur une étude réalisée par l'Association des Eclaireuses et Eclaireurs du Sénégal, on peut distinguer quelques caractéristiques sommaires de la jeunesse sénégalaise à savoir :

- le Sénégal est composé d'une population relativement jeune, 2/3 environ de la population ont moins de 25 ans ;
- les jeunes filles sont plus nombreuses que les jeunes garçons .En effet, les jeunes filles constituent 51,86% de la tranche d'âge 10 – 24 ans représentant 15,65% de la population totale, tandis que les garçons minoritaires avec 48,14% n'en représentent que 14,54%;
- la jeunesse sénégalaise est essentiellement analphabète (surtout au niveau des filles). Ainsi 70% de jeunes ne fréquentent plus l'école et la plupart d'entre eux résident dans le milieu rural où ils vivent généralement au sein des structures traditionnelles.

Il faut donc retenir que 57,7% de la population estimée à environ, 8.600.000 d'âmes, ont moins de 20 ans, comme nous l'indique le dernier recensement général de la population et de l'habitat de 1998. C'est dire que le poids démographique de la jeunesse pèse fortement sur la société et les élections présidentielles de mars 2000 sont une brillante illustration de l'irruption de la jeunesse dans les choses politiques au point de peser de son poids sur les résultats.

Le nombre des jeunes ira en s'accroissant en proportion et le poids de ces jeunes continuera de se faire sentir sur la vie nationale.

Il faudra beaucoup plus d'écoles, plus de services pour les jeunes et de structures pour la santé, beaucoup plus d'emplois...

Une étude prospective du Sénégal à l'horizon 2015 détermine à partir du tableau ci-dessous le profil démographique des populations jeunes en milieu urbain et rural.

Rubriques	Montant (en millions)	Pourcentage
Population totale	16	100%
Population urbaine	9	55,2%
Population rurale	7	45,2%
Population de moins de 20 ans (hypothèse faible)	9,2	56%
Population de moins de 20 ans (hypothèse fort)	8,9	54%

Source : MEFP – DPS – SENEGAL 2015

Ces révélations statistiques montrent bien à quel point il urge de préparer une insertion harmonieuse de cette jeunesse dans la société de production.

Ainsi toute action éducative à leur égard doit les préparer à comprendre la société dans laquelle ils vivent et surtout à y assumer leur rôle en pleine responsabilité.

### III - Eléments sociologiques

Les contraintes que la société traditionnelle imposait aux jeunes et dont on retrouve des survivances profondes, ne sont plus en rapport avec les exigences actuelles et la mentalité des jeunes d'aujourd'hui. Le développement effarant des politiques de grande consommation pousse les jeunes à adopter des attitudes singulières.

La manière de s'habiller, de se teindre les cheveux ou la musique écoutée, a confiné les jeunes dans cette quête permanente du consommer « sans compter ». D'autant plus que la société des adultes en confisquant un certain nombre de moyens, a façonné les jeunes en les amenant à croire que parce qu'ils sont jeunes qu'ils doivent avoir telles attitudes et tels comportements et constituer ainsi « une classe à part ».

Le développement des moyens de communication « a réduit le monde à une toute petite chose » et il n'est pas un événement important qui se passe quelque part sur la planète sans conditionner le destin de la jeunesse.

Si autrefois, l'école constituait la seule fenêtre ouverte sur le monde pour les petits enfants qui apprenaient à découvrir une plaine, ou une rivière ou encore l'existence d'autres peuples dans d'autres sphères, aujourd'hui, tout parent ou éducateur qui ne se met pas au diapason des nouvelles technologies, risque d'être rapidement dépassé.

On est même amené à se poser la question la pertinence de l'école aujourd'hui, car l'enfant pour peu qu'il soit mis dans des conditions idoines, est capable d'enrichir ses propres connaissances, à travers des moyens extraordinaires. Pour tout cela, il convient bien de s'adapter pour mener toute action en direction des jeunes.

En effet, les jeunes d'aujourd'hui sont beaucoup mieux informés et si on ne les aide pas à prendre conscience des réalités présentes dans toute leur complexité, et si on ne leur donne pas l'habitude d'occuper des responsabilités au niveau où ils se trouvent, leur stabilité au sein de la société risque d'être compromise.

Il s'agit, avant tout de faire en sorte que les jeunes suffisamment informés, puissent s'enraciner davantage dans la société et qu'ensuite, celle-ci leur fasse assumer réellement les responsabilités qui doivent leur incomber.

Les aspirations des jeunes conduisent également à une quête de plus d'indépendance vis-à-vis de la cellule familiale et parentale. Plus d'écoute de la part des moins jeunes et être mieux associés dans tout le processus d'élaboration des politiques qui leur sont destinées.

Cette quête des jeunes à « un mieux être » porte, si l'on peut dire, en elle les germes de la contestation juvénile qui est souvent décriée par les adultes en terme de jeunesse à problèmes. Mais à y voir clair, écouter les jeunes est une des voies de proposition de solutions à leurs problèmes.

Tout compte fait, le constat nous amène à bien considérer la capacité des jeunes à s'organiser. Les jeunes n'attendent pas les adultes pour meubler leur temps. On est souvent impressionné par leur imagination débordante.

#### **IV - Les jeunes à travers leurs organisations**

Il est important de retenir que la jeunesse sénégalaise a toujours cherché à trouver des solutions à ses propres problèmes.

Certes les différents gouvernements du Sénégal ont toujours proposé des pistes mais souvent sans convaincre.

En effet, les jeunes ressentent profondément le besoin de se regrouper, par tranches d'âge généralement dans les quartiers et villages où ils habitent. Ces regroupements revêtent plusieurs formes, la plus répandue était le club, l'association spontanée, parfois sans but précis, organisant des « tours de thé » des « tours de danse » ou pour écouter en commun de la musique etc.

La naissance d'autres regroupements se fixant des objectifs plus précis a donné aux jeunes l'occasion de se mettre davantage en valeur. En effet, aujourd'hui les A.S.C.<sup>1</sup> regroupés au sein de l'ONCAV<sup>2</sup> au delà des motivations inavouées qui avaient conduit à leur naissance, constituent des leviers importants pour la politique de jeunesse au Sénégal.

Si au départ l'association de quartier était une cellule conçue par et pour les jeunes exclusivement en vue de résoudre les problèmes d'oisiveté durant les temps de vacances, aujourd'hui, on enregistre de plus en plus des associations de développement qui naissent dans les quartiers. L'association ou la bande de quartier a remplacé les « classes d'âge » de nos sociétés traditionnelles pour mener des activités dans tous les domaines intéressant l'épanouissement de leurs membres.

Il faut reconnaître qu'aujourd'hui, au Sénégal les A.S.C et les mouvements de jeunesse constituent des cadres par excellence d'expression des problèmes de la jeunesse. Il faut simplement regretter que les moyens qui leur font souvent défaut soit une limite à leur efficacité.

De plus en plus, pour faire face aux nouvelles donnes engendrées par la crise, les initiatives des jeunes à travers les A.S.C conduisent à la création de départements chargés de l'insertion économique au service des jeunes membres chômeurs du quartier.

Il faut noter que jusqu'en 1960, année de l'indépendance du Sénégal, le mouvement associatif sénégalais était à l'instar de ceux des anciennes colonies françaises, régie par la loi de 1901 qui assujettissait les associations à la déclaration préalable.

Un pas de géant vient d'être franchi par la nouvelle constitution en son article 5 qui déclare que « tous les citoyens ont un droit de constituer librement des associations et des sociétés, sous réserve de se conformer aux formalités édictées par la loi et les règlements ; cela conduit favorablement à l'éclosion de nombreuses associations au Sénégal.

Il existe ainsi au Sénégal, une dynamique associative très forte. Partout dans le pays, les associations naissent et se développent dans tous les domaines de la vie nationale (économique – culturel – politique – social – religieux – familial). Sans exagération on peut noter qu'au Sénégal les associations, surtout de jeunes sont trop nombreuses.

La prolifération de ces groupements de jeunes, constatée, depuis ces dernières années, semble traduire soit une méfiance des jeunes à l'égard de certaines structures telles que les mouvements de jeunesse, soit parce que ces mouvements qui traditionnellement encadraient les jeunes n'ont plus de prise sur la jeunesse, soit simplement parce que les mouvements sont démunis de tous moyens leur permettant de jouer pleinement leur rôle.

L'Etat du Sénégal, depuis les indépendances, a cherché à rassembler les organisations de jeunesse autour d'un cadre qui devait permettre de rétablir le dialogue entre les pouvoirs publics et la jeunesse.

Ainsi des Maisons de la jeunesse et de la culture, en passant par l'union nationale de la jeunesse, jusqu'au Conseil national de la jeunesse actuelle (CNJS), : ces structures de relais de la jeunesse ont vécu avec des fortunes diverses.

Aujourd'hui force est de constater que les objectifs qui conduisent à l'existence d'une structure répondante de l'ensemble des besoins et aspirations de la jeunesse sénégalaise sont difficiles à atteindre.

En effet la libération de la créativité et des capacités d'initiative de la jeunesse, facteur important pour impulser sa contribution indispensable et décisive au développement national, ne peut s'accommoder d'un contrôle politique rigide, voire partisan. Malheureusement, comme une répétition de l'histoire, le CNJS marque le pas, du seul fait de la difficulté pour les pouvoirs publics de mettre en œuvre une plate forme de concertation de la jeunesse moins sujettes aux contingences politiques.

## Conclusion

Ainsi dans le cadre de ce premier chapitre, il est important de retenir que la mise en œuvre de politiques répondant efficacement à la problématique jeunesse ne peut ignorer ces caractéristiques.

La jeunesse n'est plus cette catégorie de la population en position d'attente, que l'on convoque au gré des besoins des adultes et des décideurs. La jeunesse sénégalaise revendique reconnaissance, respect et une capacité formidable à prendre en charge son destin.

Le Sénégal a et gardera pendant longtemps encore une composition par âge de la population très jeune. Cette réalité constitue un paramètre à considérer dans toute la philosophie, les stratégies et les plans d'action en vue du développement national. C'est dire que les politiques de développement devront désormais être pensées en fonction de cette donnée majeure.

Une telle option marquera en même temps la fin d'une perception de la jeunesse en tant que problème et le début d'une meilleure expression et canalisation de ses potentialités vers des attitudes et comportements participatifs dont dépendra l'avenir du pays.

Il s'agira donc de reconnaître les potentialités de cette jeunesse et lui confier des responsabilités à travers des structures qu'elle sera amenée à créer ou à « révolutionner ».

Ainsi, organiser les loisirs des jeunes conduit nécessairement à la prise en compte ces données. Mais auparavant, la notion de loisir mérite qu'on lui consacre un chapitre afin de bien cerner notre sujet.

**CHAPITRE II :**  
**NOTION DE LOISIRS**

« Le phénomène des loisirs » est apparu dans nos sociétés modernes africaines, alors qu'en Europe on est à l'ère de la « civilisation des loisirs ». Ainsi les loisirs commencent à occuper les activités des hommes et envahissent le quotidien naturel de la vie sociale, qu'ils soient utiles ou non.

Au Sénégal les loisirs ont fait pendant longtemps l'objet de préoccupation des pouvoirs publics. Logé dans différents ministères, le développement des loisirs a connu des fortunes diverses.

Aujourd'hui il est important pour toute politique de développement des loisirs des jeunes de bien maîtriser la notion, d'en comprendre le sens. Il sera intéressant également de revisiter l'histoire, de savoir d'où vient cette nouvelle « science » des hommes, avant d'aborder les quelques définitions et une typologie des loisirs.

Voilà donc autant de questions qui feront l'objet de notre deuxième chapitre dans le cadre de cette étude.

## **I - Historique du loisir**

Depuis des siècles, le temps libre a été une notion connue de toutes les civilisations. Certes il serait intéressant de distinguer comment ce temps libre était géré d'une civilisation à une autre. En d'autre terme, ce temps libre était-il assimilable à la notion de loisir.

En effet la notion de loisir a évolué depuis la civilisation grecque en passant par les sociétés préindustrielle jusqu'à nos jours.

### **1.1. La civilisation grecque et le loisir**

Longtemps considéré comme « l'âge d'or », l'époque grecque a permis de déceler plusieurs inventions et plusieurs manières pour l'homme de s'épanouir. Aussi ne serait-il pas superflue de considérer la civilisation grecque comme précurseur de la notion de loisir.

En effet, le citoyen grec menait une vie de loisir où rien ne comptait que la pleine expression de ses « nobles » virtualités. Le travail jugé dégradant était réservé aux castes inférieures notamment celle des esclaves. Il n'était pas question pour le citoyen grec de travailler sous peine « d'entacher » sa noblesse. En d'autres termes, travail et loisir étaient antinomiques pour le grec.

Le mot loisir ne signifie-t-il pas en grec « schòle » qui veut dire autant à la fois loisir et instruction. C'est dire tout le sens que les grecs accordent à la notion de loisir à savoir une connotation élémentaire supposant un certain niveau d'instruction pour s'adonner aux loisirs.

Toutefois en interrogeant l'étymologie du mot loisir, le latin en disant « otium » pour loisir et oisiveté l'oppose à negotium qui veut dire travail, négoce, pour venir renforcer davantage ce que nous avons évoqué ci-dessus à savoir que le travail s'opposait au loisir à cette époque.

Pour les grecs il fallait appartenir à une certaine caste à savoir : être citoyen grec et de sexe masculin pour jouir de l'état d'oisiveté.

## 1.2. Les sociétés préindustrielles

Autant que pour l'époque grecque évoquée tantôt, on retrouve aussi une distinction entre ceux qui s'adonnent au travail par rapport à l'autre caste de grands seigneurs pour qui seul le loisir existe. Le temps libre cependant durant cette époque, est difficilement assimilable au temps libre tel que conçu à présent.

En effet, c'était plus un temps contraint, lié aux aléas climatiques et de la mauvaise saison. Les jours fériés qui étaient rares étaient décidés par l'Eglise. Même si ces fêtes religieuses donnaient libre cours à des activités souvent pas très « catholiques » il faut admettre que les temps contraints, souvent d'ailleurs acceptés malgré eux par les paysans, ne pouvaient être considérés comme des moments réels de loisir.

## 1.3. Le 19<sup>e</sup> siècle

L'apparition des sociétés industrielles va permettre au travail de changer de nature. Le travail salarié va prendre peu à peu la place du travail paysan, modifiant du coup, les conditions de vie et des comportements. La notion d'exode rural commence à germer dans les mentalités, conduisant à une nouvelle manière d'occupation du temps libre.

En effet, du fait de nouveaux changements de comportements lié à la forte pression du travail sur l'individu, le temps libre est considéré ici comme un temps à consacrer au repos, au renouvellement des forces.

Il faudra attendre l'apparition d'une législation sociale avec la loi du 24 mars 1841 sur la limitation du travail des enfants pour voir apparaître une attention particulière sur le temps libéré, différent du temps de travail. A cette même époque, le travail devient la valeur centrale du système social.

« C'est la rigueur du travail qui s'impose comme devoir moral de l'individu pour son salut personnel comme pour le développement harmonieux de la société ». Le loisir devient ainsi source de réprobation du point de vue économique et moral.

Selon les économistes de l'époque, le loisir étant improductif favorise plutôt une forte consommation, alors que la recherche du capital était la préoccupation primordiale. Par ailleurs les moralistes condamnaient le loisir du fait qu'il poussait vers des activités générateurs de comportements déviants.

En somme, cette période n'a pas réellement permis l'éclosion du loisir tel qu'il est conçu aujourd'hui même s'il ne s'en éloigne pas tellement car comme le souligne Veblen, « le loisir est devenu un symbole de classe » ce qui de nos jours est constatable dans la classification de certains loisirs dit « de riches ».

## 1.4. Le 20<sup>e</sup> siècle et le loisir

Le 20<sup>e</sup> siècle est marqué par une réelle prise en compte de la notion du loisir qui sera Caractérisé par trois faits majeurs à savoir :

- l'accroissement du temps libre ;
- la massification des activités de loisir ;
- et l'intérêt des pouvoirs publics au domaine du loisir.

On peut aisément dire que l'ère du loisir commence réellement à cette époque. Il a existé d'abord une ligne de démarcation entre le temps de travail et le reste et surtout par la réduction des horaires des activités salariées. En France, par exemple, la libération d'une heure disponible pour le loisir, chaque jour devient de rigueur. Au Sénégal, l'instauration de la journée continue pouvait donner des raisons de croire à un développement des activités de loisirs mais ce ne fut pas le cas.

Partout en Europe la semaine des cinq jours, permet aux citoyens de disposer d'un temps homogène le week-end pour s'adonner à la pratique des loisirs. Il faut noter que c'est aux Etats-Unis que la réduction du temps de travail a été la plus significative avec la semaine des quatre jours.

Si l'extension du temps libre a été une condition indispensable à l'éclosion du phénomène de loisir durant ce siècle, la généralisation des activités de loisirs à toutes les couches de la population a été également un élément fondamental.

Nous disions tantôt qu'autrefois le loisir était plus une affaire de classe mais surtout réservé à la « caste bourgeoise » qui pouvait se payer ce luxe. Certes, il existe, jusqu'à présent un certain nombre de loisirs dits « élitaires » mais fort heureusement l'apparition de « loisirs populaires » est très caractéristique de cette époque.

Jouir de son week-end est devenu précieux pour la plupart des travailleurs salariés. Par exemple, en France, le fait d'acheter une voiture est devenu plus qu'une nécessité pour ses loisirs que tout autre chose. La voiture est devenue un symbole de libération et possibilité de longs déplacements loin de la lourdeur des villes.

C'est l'époque également d'un tourisme social, « managé » par certaines associations en France pour permettre à des moins nantis de voyager, en d'autres termes d'avoir le « luxe » ou le loisir de voyager.

Autre signe de manifestation du loisir du 20<sup>e</sup> siècle c'est l'incursion de la télévision dans tous les foyers. Comment ne pas noter l'effet des feuilletons étrangers dans la plupart des couches populaires au Sénégal, permettant de rassembler parfois tout un quartier dans « un seul salon étroit » comme le disait une chanson de Youssou NDOUR .

Une dernière caractéristique du loisir de ce temps moderne, c'est bien l'institutionnalisation des activités de loisir. Le point de départ réel de l'implication des pouvoirs publics dans le développement des loisirs a été la reconnaissance d'un « droit au loisir » par les Etats, notamment à travers la déclaration des droits de l'homme de 1948.

Par ailleurs la création de plusieurs structures d'Etat chargés de gérer le secteur a été une étape supplémentaire à la démocratisation des loisirs. Par exemple, en France, l'avènement de la gauche en 1936 voit la création d'un département ministériel chargé des sports et des loisirs.

Plus tard vers les années 1981 avec le Président Mitterrand, le Ministère des Temps Libres en France devient le symbole de l'acceptation définitive de l'apport des pouvoirs publics pour développement des loisirs.

De réels politiques de loisir naissent un peu partout. Au Canada, par exemple, un réel débat national conduit à la définition de l'intervention de l'Etat en faveur des loisirs en vue des objectifs suivants: « favoriser la promotion du bien commun et la garantie des droits des

citoyens ; favoriser la protection et la promotion du droit des citoyens à choisir et à organiser leurs propres loisirs et permettre la mise en place de mécanismes efficaces de participation ».

Au Sénégal, il faudra attendre la sortie du décret N°2000-266 du 03 avril 2000 portant création du Ministère des Sports et des Loisirs pour voir apparaître une réelle intention de développer une politique de loisir. Certes d'autres départements ministériels notamment l'ancien ministère de la jeunesse et des sports n'avaient pas manqué de porter une attention particulière aux loisirs des jeunes.

En revisitant l'histoire nous avons, tant bien que mal, tenté de cerner la notion de loisir mais on pourrait davantage la circonscrire en interrogeant également ce que les grands théoriciens du loisir en ont dit.

## II - Définition du concept « loisir » et typologie

Le loisir dans sa signification courante est le résultat d'un processus historique comme nous l'avons vu ci-dessus. Ce qui a conduit à une multiplicité de conceptions qui pourrait varier d'un pays à l'autre et même d'un individu à l'autre. On s'arrêtera certes sur certaines définitions proposées mais il serait aussi intéressant de savoir à quels besoins répond le loisir sur la vie des citoyens grâce à une typologie.

### 2.1. Quelques concepts

Du latin « licere », qui veut dire : « il est permis, il est loisible », le mot loisir devient : « le temps qui reste disponible après les occupations professionnelles ». Selon DUMAZEDIER le mot loisir peut être défini à travers ses trois fonctions psychosociologiques. « Il est divertissement parce qu'il permet de délivrer de l'ennui en comptant avec l'univers quotidien, il est délassement car il permet d'aménager un temps pour la préparation des forces physiques nerveuses résultant des différentes obligations. Il est enfin développement en ce sens qu'il permet une participation sociale plus large et une culture désintéressée du corps, de la sensibilité, de la raison au-delà de la formation pratique et technique en d'autre terme il permet de développer librement les aptitudes acquises mais sans cesse dépassées par l'évolution continue et complexe de la société ».

Toujours DUMAZEDIER a écrit dans l'une de ses nombreuses publications que le loisir « est une activité libre, que chacun peut faire ou ne pas faire et choisir parmi un grand nombre de possibilités ». Ce qui est important de retenir dans cette définition c'est la diversité des loisirs possibles qui permet l'embarras du choix, et surtout la liberté accordée à l'homme de choisir.

Quand on sait que la liberté de choisir est le premier apprentissage à la formation de la personnalité, il est aisé d'en déduire avec DUMAZEDIER que le loisir pose à l'homme le problème de la condition humaine : se choisir, se construire, se former seul.

Quand on prend le pluriel « les loisirs », ils désignent l'ensemble « des activités librement choisies en fonction des goûts et aspirations de chacun ». Ce qui conduit à un listing d'activités presque illimitées, ce qui est à retenir de cette définition étant les motivations des individus.

Ecrit au singulier loisir peut autant signifier : « le temps libre indépendamment même des activités qui peuvent remplir ce temps disponible » ou bien « toute activité résultant d'un

libre choix et propre à procurer un sentiment de liberté à la personne dans l'exercice d'une activité ».

Voilà donc à partir de ces définitions trois sens à donner au terme loisir : un temps libre, des activités et une attitude psychologique. Il s'agira donc de ne pas séparer ces diverses significations du mot loisir pour mieux appréhender le concept.

Cependant on pourrait saisir la portée du mot loisir également à travers l'identification des besoins auxquels pourraient répondre les fonctions du loisir.

## 2-2 Typologie des loisirs

Beaucoup de classification existent mais dans le cadre de cette étude nous retiendrons celle de Wippler qui distinguent cinq types d'activités correspondant à cinq facteurs à savoir :

- Les loisirs « dynamiques – expansifs »

A ce type, se rattachent quatre activités de loisir :

- pratiquer le sport ;
- aller à la plage ;
- danser ;
- participer aux réunions d'une association..

Le type de loisir intervient le plus fréquemment chez les personnes jeunes, effectuant un travail impliquant une tension intellectuelle.

- Les loisirs « culturels – participants »

Quatre activités également peuvent se rattacher à ce type de loisir :

- aller au théâtre ;
- aller au concert ;
- visiter des expositions ;
- aller au cinéma.

Ce type de loisir est caractéristique pour des personnes ayant un haut niveau d'instruction et pour des citoyens qui appartiennent au niveau les plus élevés de la société.

- Les loisirs « pratiques – utilitaires »

Trois activités sont rattachées à ce type de loisir :

- travaux de bricolage à domicile ;
- participer aux travaux de ménage ;
- travailler dans son jardin.

Ce type de loisir est le plus souvent pratiqué par des hommes mariés, habitant la campagne ou en milieu urbain.

\* Les loisirs « à tension latente »

Trois activités seront rattachées à ce type :

- assister à des compétitions sportives ;
- aller à la pêche ou à la chasse ;
- jouer aux cartes.

Ces loisirs sont pratiqués par des jeunes qui apprécient positivement les activités à l'extérieur et qui manifestent une attitude insouciant à l'égard de la vie.

- Les loisirs « intellectuels relaxants »

A ce type de loisir est rattaché trois activités :

- lire des journaux ;
- lire des revues ;
- jouer au puzzles ou au scrabble.

Ce type de loisir est caractéristique pour des personnes ayant un niveau d'instruction élevé, qui jouissent relativement de beaucoup de temps.

Ainsi Wippler a fait sa classification en s'appuyant sur les résultats d'une recherche faite aux Pays-Bas.

A partir de cette classification nous tenterons à présent de cerner la problématique l'organisation des loisirs des jeunes au Sénégal.

**CHAPITRE III :**

**LES LOISIRS DES JEUNES AU SENEGAL :**  
**OBSERVATIONS**

Les loisirs occupent une place de plus en plus prépondérante dans les activités des individus. Partout où il se trouve, l'homme libéré de ses occupations, essaie tant soit peu, de meubler ses moments de liberté d'une façon ou d'une autre. Cela les autorités publiques de la plupart des pays du monde l'ont compris et c'est la raison pour laquelle ces dernières tentent de donner un contenu aux loisirs.

Le Sénégal a, depuis les indépendances, accordé une place essentielle aux activités des jeunes parmi lesquelles les loisirs. Mais à y voir de près, on pourrait être tenté de dire que les jeunes ont toujours géré leurs loisirs à côté de l'action de l'Etat.

## **I - Les loisirs des jeunes au plan formel**

A ce niveau, depuis son accession à l'indépendance, notre pays a expérimenté plusieurs formules. De nombreuses structures ont été créées et qui ont connu des fortunes diverses. Dans le cadre de cette étude nous choisissons de ne retenir que quelques structures qui ont été des lieux d'expression des besoins des jeunes en matière de loisirs.

### **1.1. Les institutions traditionnelles**

La société traditionnelle ignorait la forte pression démographique qui caractérise les pays sous-développés. Vivant en économie fermée, elle s'intéressait essentiellement à sa propre survie. Dans cette société l'éducation et les loisirs des jeunes avaient pour cadre privilégiés : la famille, la classe d'âge, la société initiatique.

La famille au Sénégal est l'ensemble des personnes qui ont un ancêtre commun. Du coup l'éducation des jeunes était le problème de toute la communauté. Il appartenait ainsi à chaque société de transmettre sa culture et ses traditions aux jeunes générations.

Cela donnait lieu à des veillées pendant lesquelles les « griots » déclaraient des poèmes et des chants sur les glorieuses épopées des ancêtres. Il revenait aux jeunes d'apprendre par cœur ces poèmes et les reprendre sur la place publique pendant des soirées de clair de lune. L'enseignement traditionnel est un enseignement joué. Tout était conté, chanté, mimé pour mieux rester gravé dans la mémoire des enfants.

La classe d'âge permettait au jeune de jouer avec les membres de « la société de ses égaux ». Ces associations étaient de véritables institutions stables qui permettaient de garder un lien avec les organisations d'adultes et participaient avec elles aux fêtes et rites de la communauté.

Le groupe de jeune se constituait d'abord en un groupe de travail au sein duquel tout jeune à mesure de travailler était membre de droit. Le groupe avait son propre champ qui lui permettait de s'assurer quelque revenu.

Le travail aux champs mobilisait les groupes de jeunes gens et de jeunes filles et pendant que ceux-ci travaillaient, celles-ci leur apportaient à boire et à manger. Le travail collectif était ainsi une véritable kermesse. Il s'accompagnait généralement d'une fête et se réalisait au rythme des tam-tams.

Chaque jeune homme faisait un point d'honneur de contribuer activement à ces travaux, d'où une saine compétition qui s'installait pour savoir qui était le plus valeureux au travail. En effet au Sénégal, cette compétition a toujours été un fait culturel car l'homme

sénégalais n'était pas celui qui faisait de sa vie deux parts, une pour le travail, une pour son loisir, il était celui qui trouvait son loisir dans son travail.

Il faut retenir d'une manière générale que la plupart des civilisations nord-soudaniennes auxquelles nous appartenons, préfigurait déjà cette civilisation des loisirs, où la « masse » ou groupe de travail ayant cultivé pendant six mois ses champs dans l'année, passait les six autres mois en loisirs : sports, voyages, spectacles, veillées, poèmes chantés en étaient les principales activités.

## 1.2. Les institutions gouvernementales

Depuis les indépendances, les autorités gouvernementales du Sénégal, conscients de l'inadéquation du système scolaire pour former des citoyens du développement, ont créé un département ministériel, dont ce devait être la mission de prendre le jeune, à ses moments de loisirs, pour lui proposer des activités saines susceptibles de le maintenir en bon équilibre physique et moral en même temps qu'elles lui donneraient les habiletés manuelles, la formation civique et une ouverture d'esprit propres à en faire un homme entier.

Ainsi, un secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports fût créé, et deviendra tour à tour : ministère de la Jeunesse et des Sports, ministère de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports, ministère de la Culture et de la Jeunesse à côté d'un commissariat général aux Sports, secrétariat d'Etat à la Promotion Humaine, puis secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, avant de redevenir ministère de la Jeunesse et des Sports.

Il faudra attendre l'alternance en 2000 pour voir deux ministères séparés s'occuper ensemble des loisirs des jeunes à savoir d'une part le ministère de la Jeunesse et d'autre part celui des Sports et des Loisirs.

Ces dénominations ne feront pas long feu et aujourd'hui ces deux ministères sont devenus : ministère de la Jeunesse, de l'Environnement et de l'Hygiène Publique et ministère des Sports.

La navigation entre les multiples appellations permet de voir tour à tour les options politiques des gouvernements qui se sont formés à travers ces périodes. Cependant la constante est la volonté réelle de confier la politique d'encadrement des jeunes dans leur temps de loisir à un département ministériel.

Il faut retenir cependant que plusieurs départements ministériels gèrent aujourd'hui une part de ce qui pourrait être retenu comme activités de loisirs de jeunes. C'est pourquoi, certaines actions phares de cette politique d'encadrement, dont les institutions créées et les manifestations et activités les plus marquantes ont retenu notre attention :

### → Les C.D.E.P.S. <sup>3</sup>

Ils ont été créés vers les années 1974 après l'expérience des centres régionaux d'éducation populaire et sportive française (CREPS). Ils sont une structure qui, en même temps donne une formation d'animateurs de contact aux jeunes, mais aussi met à leur disposition une gamme d'activités socio-économico-culturelles dont ils sont à la fois, bénéficiaires et gestionnaires.

Les premières expériences ont d'ailleurs failli se détourner des objectifs principaux de ces structures, car longtemps considérés comme des lieux de bals et spectacles pour jeunes.

Malgré la réorientation et la réorganisation dans l'encadrement à travers le rehaussement du niveau de recrutement (cadres compétents de jeunesse et sports) le CDEPS reste malgré tout des lieux privilégiés d'expression des jeunes pour leurs loisirs.

#### → Les centres sociaux

Grâce à la multiplicité de ses activités, ils sont devenus des unités de vie sociale et culturelle pour l'ensemble des populations d'un quartier, dont les jeunes qui y trouvent le plus leur compte à travers des activités éducatives et culturelles : cercles de lecture, conférences et causeries, cours d'enseignement ménager, travaux de bricolage et de création manuelle, ciné-club, spectacles théâtraux ou musicaux, etc.

#### → Les centres culturels

Confiés au ministère de la culture, ils offrent également aux jeunes une gamme variée d'activités pour leur plein épanouissement. Dans les centres les plus fonctionnels on pourra trouver des activités artistiques et intellectuelles (danse – théâtre – ciné club – spectacles – cours et activités de formation).

#### → Maison de jeunes maisons des jeunes et de la culture -Foyer socio-éducatif scolaire

Ces différentes appellations recouvrent une gamme d'équipements polyvalents destinés aux jeunes (avec une ouverture possible aux adultes) pour des activités récréatives, éducatives et sociales. Leur rôle c'est de mettre en contact des individus d'origine et de préoccupations diverses en leur permettant dans le cadre d'une véritable autogestion de prendre le maximum d'initiative et de responsabilités.

La spécificité de ces structures c'est que bien qu'elles soient construites par l'Etat ou les collectivités locales, elles sont animées par les jeunes, même si dans certaines parmi elles, des cadres de l'Etat sont nommés à des postes d'encadreurs ou de conseillers.

#### → Quinzaine nationale de la jeunesse

Dès 1966, le ministère de la jeunesse et des sports lançait l'idée d'un grand rassemblement annuel de la jeunesse sénégalaise. Ce rassemblement qui prit le nom de « semaine de la jeunesse » donnait lieu à un regroupement d'un nombre important de jeunes à travers des compétitions sportives et théâtrales ou de musique, de même que des activités telles que les expositions de travaux de jeunes et des rencontres inter délégations.

Le décret 77-249 du 25 mars 1977 est venu substituer à la semaine nationale de la jeunesse, une « quinzaine de la jeunesse et de la culture ». Il a été procédé à cet effet à l'élargissement des activités à d'autres tel que le cinéma, les arts plastiques, le forum des jeunes, le camp inter mouvements de jeunesse et le salon des projets socio-économiques des jeunes.

Cette quinzaine a été pendant longtemps un cadre privilégié pour les jeunes de se dépenser à travers des activités de loisirs. Cependant avec l'alternance les nouvelles autorités ont vite fait de les supprimer pour les remplacer par les « vacances citoyennes ».

### → Les vacances citoyennes

C'est un concept de mobilisation dans un vaste mouvement de solidarité à travers des actions d'intérêt communautaire. C'est un programme global en ce qu'il vise la société toute entière même si la jeunesse en constitue la cible principale. Il a été formalisé lors des premières vacances scolaires d'après alternance (hivernage 2000) par l'ancien ministère de la jeunesse, dans une perspective de renforcement qualitatif des stratégies d'intégration et d'engagement de la jeunesse dans le développement économique et sociale de la nation.

C'est un processus pédagogique ouvert sur le milieu physique et social en ce qu'il investit la quasi-totalité des domaines de la vie nationale : environnement – santé – production agricole – expression culturelle et artistique. Les deux dernières opérations ont prouvé la capacité des jeunes à s'investir pour des actions citoyennes en liant l'utile à l'agréable.

### → Les collectivités éducatives

Ce sont des regroupements d'enfants, d'adolescents, d'adultes à l'occasion des vacances ou temps libre pour mener des activités destinées à leur épanouissement moral, psychologique, social et culturel. Le concept de collectivité éducative a été adopté au Sénégal au début des années 80. Il s'agissait de marquer la distinction entre : un centre de vacances et de loisirs à finalité ludique et une collectivité à but éducatif qui s'inspire de notre patrimoine culturel.

La collectivité éducative se veut donc un médium par lequel il est possible d'influer positivement le comportement social des jeunes tout en cultivant en eux les idéaux de paix, les valeurs de démocratie de convivialité, d'égalité, de solidarité, de patriotisme et de civisme.

Les collectivités éducatives offrent aux jeunes diverses possibilités de découverte de la nature et du pays à travers des activités ludiques et éducatives. Les moyens pédagogiques développés permettent d'affirmer sans aucun doute que les jeunes y découvrent des loisirs sains et éducatifs

### → Les A.S.C. et les mouvements nationaux de jeunesse

L'organisation de la jeunesse au Sénégal, part d'abord de l'association uni ou pluridisciplinaire, sportive ou culturelle. Beaucoup d'associations sont nées à partir du regroupement des jeunes dans les quartiers.

En effet partie du « club », association spontanée parfois sans but précis, organisant des « tours de thé » ou de danse, l'association de quartier est devenue petit à petit la cellule de base pour le développement des loisirs des jeunes. En effet, conçue par et pour les jeunes exclusivement, ces regroupements depuis le décret 76-040 du 16 janvier 1976, sont devenus des relais importants de l'Etat pour la politique d'encadrement de la jeunesse durant ses temps de loisirs. L'organe fédérateur de l'ensemble des associations (A.S.C) dénommé ONCAV reçoit annuellement une subvention importante des pouvoirs publics pour le développement de ses activités.

Certes le sport et plus particulièrement le football a longtemps été la seule activité majeure, mais aujourd'hui les A.S.C. diversifient leurs activités vers l'animation culturelle, le reboisement. Certaines associations créent en leur sein des cellules chargées du développement du quartier.

A côté de ces associations de quartier, d'autres associations à caractère national communément appelées mouvement de jeunesse co-existent. Leur organisation verticale va du groupe dans la ville, au district dans le département à la région dans les régions administratives et enfin la nation. Chacun de ces mouvements de jeunesse obéit à des principes et une loi qui exultent les qualités morales et civiques qui doivent caractériser leurs membres.

Une panoplie d'activités est proposé aux adhérents. Ils constituent également des lieux d'éclosion des talents des jeunes à travers des loisirs sains et éducatifs (jeux – chants – chants chorales – camping – activités de plein air...)

### → Les Fédérations sportives

D'une manière générale, tout sport porte lui même une part de loisir. D'ailleurs au départ, le sport était exclusivement du domaine privé, n'engageant l'individu que pour satisfaire ses besoins de pratique hygiénique et de loisirs. C'est petit à petit qu'il est devenu un domaine d'intervention du politique.

Néanmoins, on arrive aujourd'hui à distinguer des sports de compétition et des sports de loisirs. Au Sénégal, la création au sein de la Direction de l'Education Physique et des Activités Sportives (DEPAS) de la Division des Activités de Loisirs, de Détente et de Rééducation, témoigne de cet intérêt à laisser le citoyen pratiquer du sport pour son plaisir.

Aujourd'hui beaucoup d'activités de plein air sont proposées par des fédérations sportives telles : le cyclisme – le cyclotourisme – le cross – la randonnée pédestre – le sport boule ou pétanque – le sport équestre etc. Autant d'activités qui sont offertes à la jeunesse pour ses loisirs.

### 1.3. Autres institutions privées

De plus en plus, on enregistre au Sénégal de petites « industries du loisir », qui s'installent.

On ne s'attardera pas trop sur les salles de cinéma, qui du fait de leur décrépitude et de la nouvelle politique de privatisation de la « SIDE C<sup>4</sup> » n'attirent plus les jeunes. Mais nous voulons noter surtout cette nouvelle tendance à la création de salles de sport

Ainsi des salles de gymnastique et de musculature s'implantent de plus en plus dans toutes les régions. Au-delà de la recherche du bien-être physique, elles offrent également des moments de détente.

Des centres de loisirs prennent naissance aussi dans les grandes villes ; qui pour offrir des services pour l'apprentissage du Basket combiné à des activités de plein air et socio-éducatives qui pour accueillir de férus de la natation. D'autres centres offrent carrément de vacances organisées aux jeunes avec des activités de découverte du Sénégal.

Quelques cercles de loisirs permettent un regroupement corporatif (travailleurs d'une même banque ou commerçants d'une même rue) à travers des activités sportives surtout : club de boulistes par exemple...

Le point commun à l'ensemble de ces activités, c'est leur caractère mercantile qui du coup en exclu un nombre important de jeunes.

Cependant à côté de cette panoplie d'activités qui leur sont proposées les jeunes ont toujours cherché à organiser leur loisir

## **II - Loisirs des jeunes au plan informel**

De l'association traditionnelle informelle, au « club » du quartier, les moments de fête et les occupations individuelles, de tout temps, les jeunes ont donné du temps à la fête et aux loisirs.

### 2.1. Loisirs des jeunes et sociétés traditionnelles

Les structures qui ont le plus marqué les jeunes et qui restent gravées dans leur mémoire, sont les classes d'âge et les groupes d'initiés.

Les jeunes à l'époque avaient toutes les occasions pour se « défouler » et occuper leur temps.

Ces regroupements informels fonctionnaient avec des règles qui s'apparentent aux formes modernes des organisations associatives.

Ainsi un règlement intérieur non écrit, qui permettrait à chaque membre de distinguer le permis du non permis au sein du groupe, était de rigueur.

Beaucoup d'activités (bal – soirées tam-tam – veillées...) étaient une occasion de rencontres où pouvaient se tisser des liens qui aboutissaient au mariage.

Les jours de fête étaient marqués par une ambiance qui laissait une large place à la détente, à la joie, à l'esprit de groupe, créant ainsi un cadre qui libère largement des contraintes de la vie.

Autrefois également, en dehors des moments de loisirs, le travail semblait être la vie même.

Beaucoup d'actes qui étaient alors naturellement intégrés dans le contexte de labeur étaient également des moments de distraction.

Par exemple, les marchés hebdomadaires ou « loumas », les rencontres autour du puits ou les lessives collectives des jeunes femmes, tout était moment de loisir.

En reprenant ces exemples on peut noter, concernant les marchés hebdomadaires, l'imbrication travail-loisir qui était de rigueur. Il fallait se rendre à des kilomètres et des kilomètres de son village pour vendre ou acheter ce lointain déplacement était intéressant et amusant.

Dans le cas de la lessive collective ou la recherche de l'eau au puits, on retrouve les mêmes caractères. Les jeunes femmes se concertaient entre parentes, amies ou voisines pour se donner rendez vous et c'était un incessant travail accompagné de bavardages. Il y avait toujours des moments d'ambiance à la rivière où les lavandières faisaient beaucoup de bruit, chantant, dansant par moment.

Que dire encore des cérémonies sociales et ou religieuses, par exemple le retour des initiés du bois sacré, le théâtre populaire, les soirées de lutte traditionnelles, les courses de chevaux, les régates etc..

L'énumération de ces multiples moments de distraction des jeunes dans les sociétés traditionnelles n'est pas exhaustive, cependant une constante se dessine, à savoir : dans ces sociétés traditionnelles étaient essentiellement paysannes, le travail était lié à la vie. on travaillait tous les jours sans horaire fixe et sans hâte.

Cette lenteur, cette absence du souci d'efficacité permettait de mêler aux diverses activités, milles récréations, milles petites joies qui faisaient le bonheur de toute une jeunesse.

## 2.2. Loisirs des jeunes et sociétés modernes

Les jeunes rencontrés lors de nos entrevues dans quelques quartiers de la région de Dakar ont été unanimes sur un point. Ils s'interrogent tous sur l'opportunité de penser à organiser les loisirs des jeunes qui ont d'autres préoccupations.

Pour eux est-il raisonnable d'offrir des loisirs si le problème du chômage n'est pas réglé. Voilà une vision que ces jeunes se font des loisirs et malgré quelques réticences de départ, ils ont quand même partagé quelques éléments que nous avons retenus d'évoquer dans le cadre de cette étude.

Nous avons choisi aussi de faire appel à notre expérience et surtout à l'observation à travers les artères de la ville et dans certains lieux publics pour nous permettre d'avancer ce qui suit.

A la question de savoir quels étaient leurs loisirs, des réponses diverses nous ont permis de répertorier plusieurs types de loisir.

En effet si pour la plupart, loisir signifie occupation en dehors du temps de travail ou du temps scolaire. Pour l'autre grande majorité dont tout le temps est libre, leurs activités de loisirs sont considérées comme moyen de survie.

A Dakar surtout, les sorties en boîte constituent l'activité la plus prisée des jeunes rencontrés. Ensuite les week-ends ou sorties en groupe mixte à la plage (pendant la période de canicule surtout) vient en seconde partie.

De même également des surprises parties entre bandes d'intimes, occupent également le temps de loisirs des jeunes. Ensuite, pêle-mêle, on peut noter : aller au stade pour le football ou la lutte, jouer au football en tournoi inter-quartier, jouer à la belote dans les « grands places », aller au cinéma.

De plus en plus on assiste aussi dans ce domaine à de petites industries de loisirs qui s'implantent à côté des « télécentres » dans les quartiers de banlieue ou à côté de grands restaurants en centre ville, offrant ainsi aux jeunes l'occasion de pratiquer : le baby-foot ou les jeux vidéos.

Beaucoup de jeunes préfèrent rester à la maison pour suivre des cassettes vidéos, même si parfois la nature des films visionnés n'est pas du tout révélé.

Une bonne majorité d'oisifs permanents s'adonnent pendant toute une journée à « la partie le thé » tout en discutant de leurs problèmes ou des événements du moment.

Parmi ce lot d'oisifs, des bandes de jeunes, relativement de bas âge (10 - 12 ans) dont le loisir essentiel est le « carte xaliss \* » s'organisent autour des salles des cinéma ou des coins des marchés.

Les jeunes scolaires trouvent des moments de loisir uniquement à partir des activités proposées par le foyer socio-scolaire.

En effet les foyers socio-scolaires visités ont des programmes qui correspondent aux motivations même de ces jeunes qui en sont souvent les concepteurs. Ils fréquentent la bibliothèque mais très peu le font par loisir.

Concernant les jeunes ruraux, ils sont malheureusement handicapés par une absence criarde d'infrastructures, cependant les « Mbapatt \* » restent pour l'essentiel les activités de prédilection.

\*carte xaliss = jeu de loterie avec des sommes d'argent

\*Mbapatt = lutte traditionnelle

**TITRE II :**

**LES ASPECTS PRATIQUES POUR L'ORGANISATION**  
**DES LOISIRS**  
**DE JEUNES AU SENEGAL**

Trois chapitres seront consacrés à cette deuxième partie de notre étude :

- dans un premier chapitre il s'agira d'abord d'identifier les raisons essentielles pour l'organisation des loisirs des jeunes au Sénégal ;
- dans un deuxième chapitre nous passerons en revue les problèmes qui apparaissent dans l'élaboration de politiques de loisirs pour les jeunes ;
- et enfin un troisième chapitre nous permettra d'aborder les solutions personnelles envisagées et les perspectives.

## **CHAPITRE I :**

# **L'ORGANISATION DES LOISIRS DES JEUNES**

Les loisirs des jeunes dans les pays développés consistent surtout à rechercher le meilleur emploi possible du temps libre c'est-à-dire le temps qui n'est pas rempli par le travail et dont l'individu peut disposer pour des exigences récréatives. Alors qu'au Sénégal, il s'agira beaucoup plus de savoir comment satisfaire les besoins ressentis par les jeunes dont seulement une partie et non la plus importante est occupée soit par les études soit par un travail régulier. D'où l'importance de bien cerner la question en abordant ce chapitre.

L'organisation des loisirs doit tenir compte du « temps libre » des jeunes, mais aussi et peut être davantage de leur besoin et de leur intérêt. Enraciner les jeunes dans leur culture est aussi un autre aspect dont toute politique de loisirs destinée aux jeunes doit tenir compte également.

C'est pourquoi nous aborderons ce chapitre en indiquant d'abord les problèmes liés à l'organisation du loisir, ensuite nous tenterons d'identifier les motivations des jeunes aujourd'hui avant de déterminer quelques principes ou options qui doivent guider toute action pour l'organisation des loisirs des jeunes.

## **I – Problèmes identifiés**

Déterminer le nombre de bénéficiaires des loisirs en tenant compte de leur temps disponible est indispensable. En effet combien sont-ils les jeunes du Sénégal dont le temps est toujours libre par rapport à ceux qui ont une occupation précise ?

Nous l'avons vu dans la première partie de cette étude la jeunesse sénégalaise est majoritairement au chômage et essentiellement une jeunesse rurale. Il s'agira donc de procéder à une bonne répartition des jeunes par tranche d'âge et par localité à l'effet de mieux orienter les tâches d'encadrement à promouvoir pour leur loisir.

Par ailleurs, la motivation profonde des jeunes pour des activités de loisir est importante. Il y a lieu d'évaluer à ce titre, les besoins d'ordre psychologique et éducatif au sens le plus large et social des jeunes, de bien distinguer les moyens que les jeunes se donnent pour leur loisir et ceux dont ils auront besoin

Il est important de s'interroger sur l'image que se font les jeunes des structures socio-éducatives ou sportives mise à leur disposition. Une étude sur le taux de fréquentation des C.D.E.P.S. et surtout les motivations des jeunes à s'y rendre serait un parfait indicateur.

On remarque généralement que les jeunes utilisent souvent très mal leur temps partiellement libre d'où des situations d'instabilité qui sont manifestes :

- au niveau de la famille : la remise en cause de plus en plus de l'autorité parentale et communautaire du fait de l'inexistence de modèles, de référence ;
- au niveau de l'école : elle est devenue moins éducative qu'instructive. Nous posons un peu plus haut le problème de la pertinence actuelle de l'école, car les jeunes sont capables aujourd'hui de s'épanouir à travers plusieurs milieux extra-scolaires ; une école capable d'aider les jeunes à devenir des acteurs de changement n'existe pas encore ;
- au niveau des structures créées pour les jeunes : à savoir maisons et foyers de jeunes ; CDEPS ; mouvements de jeunesse. Il semblerait que non seulement ces structures sont incapables d'accueillir la population juvénile qui a droit aux loisirs, mais leur caractère contraignant baisse significativement le taux de fréquentation de ces lieux de loisir ;

- au niveau des loisirs dits populaire : (cinéma – TV - Internet) un constat est clair aujourd'hui l'explosion des multimédias a favorisé beaucoup plus la recherche par les jeunes de « loisirs malsains ».

C'est pourquoi l'organisation des loisirs des jeunes au sens strict du terme doit aller de pair avec la recherche constante des moyens d'assurer une formation solide à ceux qui n'en n'ont pas reçu et l'insertion dans le circuit de production de ceux qui sont susceptibles d'avoir une occupation professionnelle.

## **II - La motivation des jeunes**

Il est important aujourd'hui pour « solutionner » les problèmes des jeunes, de les aider à surmonter les contradictions dans lesquels ils se trouvent et dont ils n'ont souvent pas toujours conscience, de les comprendre et surtout de les prendre tels qu'ils sont et non tels que l'on voudrait qu'ils soient.

La grande préoccupation de la plupart des jeunes du Sénégal c'est des problèmes d'emploi et de formation mais aujourd'hui il importe de bien connaître les aspirations profondes des jeunes en matière de loisirs, autrement dit leur point de vue sur l'utilisation de leur temps libre.

On sait d'avance que les jeunes sénégalais ressentent profondément le besoin de se regrouper par tranche d'âge généralement dans le quartier où ils habitent. La notion « d'assos. » ou « clubs » en trouve tout son sens dans ces regroupements pour organiser des bals, des « yendus » ou des « sorties-plages ».

Les jeunes préfèrent ces regroupements informels plutôt que les structures qui sont mises à leur disposition. On serait tenter de dire que l'ère des grands mouvements de jeunesse capables de mobiliser les jeunes pour des actions civique bas de l'aile.

Ainsi, puisque la société, dans son organisation actuelle n'arrive pas à donner des réponses satisfaisantes au temps libre des jeunes ; c'est par les moyens dont ils disposent eux-mêmes que ces réponses sont recherchées, à savoir la rue, les salles de cinéma, les « clubs ».

Si on veut partir des réalités de la vie des jeunes, il serait utile de considérer aussi bien les aspects positifs que les aspects négatifs qu'elles présentent.

## **III - Principes et options pour l'organisation des loisirs des jeunes**

En considérant les réalités complexes et parfois contradictoires, dans lesquelles se situe la question du « temps libre » des jeunes, il serait plus judicieux d'aborder la question par une approche globale pour trouver des solutions, plutôt que par activités sectorielles répondant différemment aux besoins des jeunes : sport, récréation, culture...

Il s'agira donc de considérer le temps libre des jeunes dans une nouvelle optique à savoir :

- de partir de la situation actuelle des jeunes, à savoir considérer la jeunesse sans la dissocier de son milieu ;

- faire appel à la collaboration des jeunes pour rechercher et comprendre leurs besoins, leurs motivations, leurs intérêts ;
- de mettre en place des structures d'accueil, dont les activités, par leur contenu, leurs objectifs, leur méthode et leur encadrement, soient en mesure de répondre aux besoins des jeunes, en leur proposant des tâches qui les engagent sur le plan civique et social ;
- de combiner les loisirs des jeunes à la possibilité de réussir une insertion socio-professionnelle des jeunes eux-mêmes.

Cependant ces options pour qu'elles puissent servir de levier à une réelle politique de loisirs des jeunes doivent être combinées à une tentative de surmonter les problèmes que pose la pratique des loisirs des jeunes au Sénégal.

**CHAPITRE II :**

**PROBLEMES QUE SOULEVENT LA PRATIQUE DES  
LOISIRS DES JEUNES AU SENEGAL**

La pratique des loisirs des jeunes au Sénégal, comme nous l'avons dit plus haut est quasi permanente. Les jeunes ont toujours trouvé des solutions pour leurs loisirs à partir de leur propre initiative ou à partir de programmes que leur propose l'Etat. Cependant ces activités dites de loisirs ne se sont pas déroulées de manière convenable.

En d'autres termes beaucoup de problèmes tant au plan matériel qu'au plan organisationnel n'ont pas favorisé l'éclosion d'une véritable pratique de loisirs organisée pour les jeunes.

## **I – Problèmes liés au matériel**

En passant en revue les loisirs des jeunes au plan formel qu'au plan informel, on peut noter des situations de carence.

### Au plan informel

De plus en plus avons-nous noté, apparaissent au Sénégal des petites industries de consommation qui saisissent tout le domaine des loisirs des jeunes.

Une gigantesque publicité appropriée, entretient un état d'insatisfaction artificielle et permanente au sein de la jeunesse. Les jeunes sont ainsi attirés par le marché florissant d'habillement ou de matériel sophistiqués de musique qui très souvent n'est pas à la portée de leur bourse.

De gros moyens dont disposent les industries de loisirs rendent ainsi dérisoire l'action des éducateurs.

D'autres types de loisirs commercialisés attirent une masse importante de jeunes qui n'y trouvent pas souvent des moyens d'épanouissement. Par exemple ces derniers temps, une poussée fulgurante de salles de jeux avait gagné la plupart des grande artères de Dakar. Ces industries occultes n'ont pas fait long feu du fait de l'intervention énergique de l'Etat pour leur fermeture. Mais durant cette existence, il y a eu certainement beaucoup de jeunes qui ont été touchés par les méfaits constatés.

De même que le cinéma, par la nature des films projetés à des « heures impossibles » dans les salles de quartier populaires et où prédominent violence, gangstérisme, pornographie, offre des modèles déviants pour une jeunesse désœuvrée et sans perspectives.

Au Sénégal, il faut reconnaître que la jeunesse a le plus souvent géré ses loisirs dans la rue. Ainsi elle lui a permis d'y découvrir la plupart des activités décriées tantôt sa laissant ainsi attiré par une forte dose de publicité qui n'a jamais fait du bien pour son épanouissement.

### Au plan formel

La politique de décentralisation n'a pas su s'adapter au profit d'un développement de la pratique des loisirs au Sénégal. De même que les différents ministères créés à l'occasion et à qui avait été confié le domaine des loisirs n'ont pas toujours répondu aux attentes des jeunes. En effet on assiste à un incroyable manque d'équipement individuel et collectif.

Les infrastructures socio-éducatives et sportives sont insuffisantes, ou quand elles existent, elles sont incapables d'accueillir la masse de jeunes et surtout de leur offrir ce dont ils ont besoin.

Par ailleurs, les sociétés urbaines ne donnent aucune réponse aux loisirs des jeunes. En effet, malgré une forte politique d'habitat, il n'existe nulle part de prévu quelques mètres carrés nécessaires à la pratique d'activités individuelles.

En ce qui concerne les infrastructures socio-éducatives, elles sont trop centralisées au niveau des capitales régionales, empêchant du coup le rayonnement de ces institutions dans les quartiers. En effet, la politique de généralisation des CDEPS dans l'ensemble des départements n'a pas permis à tous les jeunes d'un département comme Guédiawaye par exemple, de bénéficier des services de cette structure, du seul fait de son éloignement de certains quartiers peuplés de ce département.

### **III - Problèmes liés à l'organisation**

On l'a dit souvent, dans le cadre de cette étude, la jeunesse sénégalaise est fortement marquée par une vie associative dynamique. Cependant tant au niveau des « clubs » informels qui sont la base de l'éclosion associative dans le quartier, qu'au niveau de l'association formelle reconnue par l'Etat, la pratique des loisirs bat encore de l'aile du fait d'un certain nombre de problèmes que nous tenterons d'en évoquer.

#### Au plan informel

La jeunesse sénégalaise gagnée par un dynamique débordant a toujours cherché à prendre en charge son destin. Ainsi la naissance des « clubs » de quartier, comme nous l'avions évoqué plus haut, était une manière pour cette masse de jeunes, sans emploi de s'adonner à des activités de loisirs. Il faut simplement regretter qu'à ses débuts ces regroupements soient simplement considérés comme des moyens d'évasion aboutissant à une fuite des responsabilités sociales, d'où cette difficulté pour ces structures de jouer pleinement le rôle qui leur sont dévolus. Du fait de leur méthode qui exige un engagement total de la part de leurs adhérents, les mouvements de jeunesse proposent également des activités contraignantes pour cette masse de jeunes oisifs qui ne veut pas « se faire mener par le bout du nez ».

Par ailleurs, il n'a pas été possible d'assurer une transition entre l'éducation traditionnelle et l'éducation moderne, ce qui a eu comme conséquence la proposition de formes modernes d'encadrement des loisirs des jeunes sans rapport avec notre cadre socio-culturel. Nous avons pu assister à une politique de loisirs qui n'a pas pu prendre en compte les valeurs de base de notre société, pour en faire un instrument éducatif performant et réaliste.

#### Au plan formel

La première grande difficulté pour la pratique de loisirs au Sénégal c'est une absence de politique coordonnée et cohérente clairement définie pour le développement des loisirs.

En effet, depuis les indépendances un département ministériel avait toujours été créé pour conduire la politique de loisirs. Nous constatons cependant avec regret que cette politique n'a pas souvent donné le résultat attendu par les pouvoirs publics. Il faut tenter de comprendre cet état de fait : par l'idéologie de développement longtemps prônée au Sénégal au détriment d'une réelle volonté de laisser la jeunesse s'adonner aux activités de loisirs de son

choix. La priorité en tant que pays en voie de développement était tournée vers autre chose que le loisir.

Une tentative de corriger cet impair par les autorités de l'alternance a été notée par la création d'un ministère des sports et des loisirs, mais sans lendemain du fait de la réaffectation de la mission de développer les loisirs, au ministère du tourisme. Cela prouve s'il en était besoin, la difficulté réelle de donner un contenu fiable à la politique de loisir attendue.

Il faut d'ailleurs faire remarquer qu'il y a toujours eu une ambiguïté dans la politique du loisir au Sénégal. Tout se passe comme si des politiques différentes ayant le loisir pour terrain, se superposaient, se chevauchaient et parfois se combattaient. Il n'y a jamais eu une véritable coopération des départements ministériels concernés par le loisir.

On note par ailleurs un manque de cadres spécialisés dans ce domaine précis : cela explique beaucoup les hésitations et les imperfections constatées.

En conclusion, on peut dire sans hésitation qu'il n'existe pas encore au Sénégal une politique réelle de développement des loisirs des jeunes. Tantôt on a récupéré l'initiative des jeunes mais sans leur offrir des cadres appropriés pour faire germer cette initiative. Parfois on propose aux jeunes des activités ou des programmes qui sont en totale opposition avec leurs motivations.

Les jeunes sont rarement consultés pour les programmes qui leur sont destinés, d'où l'échec ou mieux, la non acceptation par les jeunes de ces « tentatives de canalisation » vers des activités pour les divertir.

Il est intéressant d'imaginer une politique de développement des loisirs des jeunes qui mettrait le jeune au cœur de l'action. C'est l'objet de ce dernier chapitre que nous allons aborder.

**CHAPITRE III :**  
**SOLUTIONS ET PERSPECTIVES**

Comme évoqué si haut, il n'existe pas encore au Sénégal, une réelle politique de développement des loisirs des jeunes. Certes l'action de divers départements ministériels permettent d'identifier des activités qui peuvent être prises en compte dans les réalisations profitables au développement des loisirs.

Cependant il convient dans le cadre de ce dernier chapitre de proposer une tentative d'élaboration d'une politique de loisirs des jeunes qui tournerait autour de trois axes :

- envisager de réelles options de l'Etat pour le développement des loisirs des jeunes ;
- développer des stratégies particulières de mise en route de la politique ;
- mettre en place des structures chargées de la conduite de cette politique.

## **I - Vers une systématisation des options de l'Etat**

Tout au long de notre étude, nous n'avons pas manqué d'aborder de manière implicite un certain nombre d'orientations et de principes qui devraient servir de base pour asseoir une bonne politique de loisirs destinés aux jeunes.

Cependant pour être plus concret dans le cadre de ce chapitre nous voulons retenir quatre options fondamentales qui pourraient servir de levier à la mise en route de la politique de loisirs à savoir : premièrement accepter les jeunes comme centre et priorité de la politique de loisirs ; deuxièmement inciter les collectivités locales à s'impliquer concrètement dans cette politique ; troisièmement définir le rôle de l'Etat dans cette politique de manière précise et enfin quatrièmement impliquer les associations et/ou organismes partenaires de l'Etat dans cette affaire.

### **1.1. Les jeunes : centre et priorité de la politique de loisirs**

Faire du jeune le centre et la priorité de cette politique du loisir c'est tirer les conséquences les plus évidentes de nos propos sur le rôle et les caractéristiques des jeunes du Sénégal. Nous disions que la population du Sénégal est majoritairement composée de jeunes et que toute politique destinée aux jeunes sans leur implication est vouée à l'échec.

Ainsi il conviendrait de partir de la situation actuelle des jeunes, à savoir considérer la jeunesse sans la dissocier de son milieu.

Il faudrait faire appel à la collaboration des jeunes pour rechercher et comprendre leurs besoins, leurs motivations, leurs intérêts, réfléchir sur des activités, en fonction des résultats obtenus par cette recherche. Ainsi dans l'optique d'appuyer les jeunes dans l'autodétermination de leurs loisirs, deux maîtres mots doivent être de rigueur : la consultation et la participation.

Nous l'avons dit, la jeunesse sénégalaise est aujourd'hui trop mûre pour s'impliquer dans toute action dont elle n'a pas été consultée auparavant. Il s'agira donc d'identifier des stratégies et des structures de consultation.

Car si le loisir est réellement ce lien privilégié de la libre expression, on admettra facilement la nécessité de bien connaître les goûts et les désirs de chacun. La consultation se trouve être un instrument indispensable. Cependant elle implique que ceux qui consultent tiennent compte des avis qu'ils reçoivent d'où la notion de participation comme second repère pour la concrétisation de cette priorité.

En effet, participer aux prises de décision donne aux jeunes beaucoup plus de tonus pour conduire toute action à leur profit.

Il s'agira donc d'impliquer les jeunes de la façon la plus satisfaisante aussi bien à la préparation des politiques de développement des loisirs qu'à la gestion quotidienne des différentes formes de loisirs retenues.

Nous l'avons dit également la jeunesse sénégalaise est plurielle et surtout majoritairement rurale. Donc promouvoir une politique de loisirs des jeunes doit aussi prendre en compte le droit aux loisirs pour tous.

Aucun jeune ne devrait être laissé en rade pour les consultations à l'effet de ratisser large pour répondre aux besoins et aspirations de tous les jeunes.

### **1.2. Les collectivités locales : maître d'œuvre du développement et de l'organisation des loisirs des jeunes**

Le Sénégal depuis son accession à la souveraineté internationale, a opté pour une politique de décentralisation progressive et prudente mais désormais irréversible.

Les récents discours des autorités, au plus haut niveau, recommandent même une régionalisation beaucoup plus poussée dans un avenir proche. Ce qui commande cette deuxième option qui pour nous est capitale pour la réussite d'une politique de loisirs destinée aux jeunes.

En effet la réalité du loisir ne se vit-elle pas au niveau local où se situent les enjeux de son développement et de sa prise en charge par les jeunes. Le quartier ou le village est le lieu par excellence où nous nous exprimons, où nous trouvons réponses à nos aspirations et où nous façonnons notre mode de vie. On s'y sent naturellement plus à l'aise qu'ailleurs, avec un fort sentiment d'appartenir au même milieu.

Aussi ce sentiment d'appartenance à un milieu conduit résolument vers la maîtrise de ce milieu. C'est pourquoi lorsqu'on parle du premier lieu de loisir c'est généralement à ces sentiments d'appartenance et de maîtrise de l'environnement qu'on fait référence.

Par ailleurs, comme indiqué dans un autre chapitre, au Sénégal le tissu associatif est très dense et souvent le quartier où le village est le lieu d'expression de la plupart des activités de loisirs des jeunes.

Quant on sait que ces regroupements de jeunes sont pour la plupart démunis pour mener leur activités, il importe de les aider à décider du temps qu'ils voudront prendre chaque jour ou chaque semaine, pour faire des choses ensemble dans leur milieu naturel. D'où le rôle essentiel des collectivités locales dans l'appui à accorder aux regroupements de base.

Les réformes envisagées veulent donner de nouveaux moyens d'exercer leur autonomie. Ainsi dans cette perspective d'élargissement des pouvoirs des conseils régionaux par exemple, le développement des loisirs devra clairement appartenir aux champs de compétence des responsabilités de ces « gouvernements locaux ».

Cependant il s'agira dans cette politique de loisirs des jeunes de permettre à ces derniers de participer au choix des priorités locales de développement des loisirs. Les projets municipaux de loisir devraient finalement partir des besoins et aspirations des jeunes.

Dans ce même chapitre, les collectivités locales à qui sont dévolues au terme de la loi 96-06 portant code des collectivités locales : « la réalisation, l'administration et la gestion des infrastructures sportives et socio-éducatives à statut régional, municipal, ou rural », devront poursuivre ou concrétiser davantage cette fonction de bâtisseur et de gérant d'équipements communautaires.

Il leur reviendra d'offrir des équipements collectifs aux jeunes dans le respect de leurs aspirations. Il faut s'approprier les espaces naturels pour en faire des parcs, des sentiers de randonnée pédestre ou d'excursion. A ce titre des espaces comme : « la promenade des lions » à Dakar et « la promenade des thiessois » constituent des jalons pour la prise en charge des infrastructures des loisirs par les collectivités locales.

### 1.3. L'Etat premier promoteur de la politique de loisir

La troisième option à envisager de la politique de loisirs concerne le rôle de l'Etat dans l'organisation et le développement des loisirs des jeunes au Sénégal. Envisager ce rôle, c'est prendre déjà en compte les deux premières options à savoir : la responsabilisation de la jeunesse et la reconnaissance du rôle des collectivités locales.

Il s'agira donc pour l'Etat, au lieu de se substituer aux collectivités locales, ou de dicter « sa loi » pour une application rigoureuse d'une politique qu'il aura concoctée, il s'agira donc pour l'Etat de soutenir toutes les initiatives des jeunes et des municipalités.

L'action de l'Etat pourrait se résumer en quatre axes :

- Premièrement : il appartiendra à l'Etat de définir une politique d'ensemble qui prenne en compte les besoins des jeunes et les initiatives des collectivités locales. Au lieu d'un désengagement, l'Etat devra au contraire participer directement à l'orientation de cette politique.

Il faudra pour ce faire mettre en place les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de la politique et surtout s'engager à respecter tous les engagements et à soutenir les options qu'il aura proclamées ;

- Deuxièmement : il reviendra à l'Etat de faire respecter « le droit aux loisirs » à tous les jeunes sans distinction de races, de religion, ni de milieu social (ruraux – citadins) ; sans distinctions socio-culturelles.

En somme une certaine justice sociale devrait être de rigueur dans les réalisations d'équipements destinés aux loisirs.

Il s'agira également de procéder à une distribution équitable des ressources matérielles et humaines (personnels qualifiés) pour la réalisation de la politique. Les fonds publics seront également équitablement répartis pour le développement des loisirs dans toutes les zones du pays.

- Troisièmement : l'Etat devra également veiller à la collaboration des différents départements ministériels entre eux pour une meilleure harmonisation des interventions au profit des loisirs. De même qu'il faudra tenter « d'orchestrer » de manière harmonieuse l'action de tous ceux qui veulent œuvrer dans le domaine des loisirs.

Autre objectif de l'Etat serait de s'intéresser directement aux possibles retombées ou incidences des activités de loisirs et à l'impact du secteur privé sur l'ensemble du développement économique du pays.

- Dans le cadre de la quatrième option, il s'agira de déterminer les partenaires de l'Etat et des municipalités notamment, les associations de jeunes, des privés et certains organismes. En évoquant l'organisation des loisirs du Sénégal ci-dessus, nous avons noté la floraison d'associations de jeunes au Sénégal.

Nous avons noté également de plus en plus l'existence de fédérations sportives à caractère de loisirs. Dans ce même registre, de petites unités de loisirs commencent à voir le jour pour proposer aux jeunes un certain nombre d'activités durant leur temps libre. Toutes ces structures représentent un acquis considérable de compétences, d'expériences et de réalisations qu'il s'agira de récupérer au profit de cette politique. Il s'agira à présent d'asseoir un certain partenariat entre ces structures et les municipalités d'une part, et ces structures et l'Etat, d'autre part.

Il serait souhaitable à ce niveau que ces organismes soient accessibles à l'ensemble de la population juvénile et sans aucune restriction d'ordre pécuniaire, ni d'ordre social.

Il convient, pour ces institutions, d'épauler l'Etat dans son rôle de service public. Par exemple, certaines fédérations comme l'escrime ou l'équitation pourraient, à partir de subventions de l'Etat, développer des politiques de formation en direction des couches populaires.

Ce sont là quelques pistes pour permettre à l'Etat de définir des options fondamentales, qui seraient la base de cette politique de loisirs des jeunes que nous suggérons dans le cadre de cette étude.

L'ensemble des options devrait être traduit en termes d'objectifs et de programme d'actions. Mais auparavant il faudrait se doter d'une stratégie efficace pour le développement de la politique.

## **II - Des stratégies particulières pour la mise en route de la politique de loisir**

Développer des stratégies, c'est déjà rendre opérationnelles les options dégagées dans le paragraphe précédent.

Il s'agit notamment de bien sérier les types de loisirs à développer, de définir les espaces et les équipements à aménager, d'identifier les ressources humaines.

### **2.1. Types de loisirs à développer**

Il est généralement admis une certaine typologie qui varie selon les différentes conceptions de loisirs existantes. Nous avons évoqué dans le cadre de cette étude celle proposée par Wippler.

Cependant il s'agira plutôt de sérier les différents secteurs, tout en ne perdant pas de vue qu'un cloisonnement exclusif n'est pas possible ; par exemple une activité comme le cyclotourisme peut concerner deux secteurs, soit le tourisme ou celui du plein air.

L'intérêt dans cette étude est de promouvoir des loisirs collectifs et de dégager les soutiens à assurer aux personnes et aux groupes de personnes intéressés par le loisir.

Le rôle de l'Etat sera à ce niveau :

- de développer et de mettre à jour des connaissances relatives à la nature même des secteurs, à leurs besoins et à leurs possibilités d'innovation et d'expérimentation ;
- de participer activement au financement des organismes nationaux et de maintenir avec eux un constant dialogue ;
- de promouvoir, en relation avec les collectivités locales et les associations de jeunes ou des organismes privés, dans chaque secteur, certains programmes à portée nationale.

### L'activité physique et le sport

Le but à poursuivre serait de contribuer au bien être des jeunes en leur rendant accessible à tous, la pratique de l'activité physique, conformément à leurs aspirations et dans les meilleures conditions possibles de réalisation.

Les objectifs à poursuivre :

- améliorer ou maintenir la condition physique de tous les jeunes par la généralisation de la pratique obligatoire de l'Education physique et sportive dès les petites classes au niveau de l'école ; le renforcement du coefficient affecté à l'épreuve d'E.P.S. aux différents examens ;
- inciter les municipalités, les établissements scolaires à travers l'UASSU, les entreprises nationales à encourager et à soutenir la formation de clubs sportifs locaux ;
- favoriser la généralisation des circuits de parcours sportifs dans toutes les villes et campagnes ;
- favoriser le perfectionnement sportif des jeunes doués en leur permettant de participer aux compétitions continentales et internationales ;
- appuyer l'ensemble des Fédérations de loisirs sportifs tel que le sport boule – l'équitation, la randonnée pédestre – beach-volley...

### Le loisir socio-culturel

Le loisir représente un facteur capital du développement culturel. Aussi est-il important d'envisager les objectifs suivants :

- accorder une attention particulière aux programmes culturels nationaux voire internationaux comme la « Biennale de Dakar », la « SAFRA<sup>5</sup> » ( à Tambacounda) ;
- contribuer à la relance du théâtre populaire par une redynamisation de la fédération du théâtre populaire ;
- identifier dans chaque région un programme culturel majeur qui serait managé par les jeunes à l'image des « journées culturelles sères » de Fatick ;

- contribuer au développement des loisirs scientifiques par un recensement et surtout un appui à toutes les associations de loisirs scientifiques.

### Loisirs de plein air

Les activités de plein air représentent un aspect important de la qualité de la vie. Ainsi le dynamisme du plein air est étroitement reliée à une recherche d'harmonisation avec l'environnement.

C'est pourquoi cette politique visera-t-elle les objectifs suivants :

- créer des lieux d'activités de loisirs de plein air dans tous les lieux reboisés ou les abords de mer. Par exemple des parcs de loisirs permettraient aux familles de s'adonner à certaines pratiques de pique-nique tout en favorisant la connaissance de la nature aux jeunes enfants ;
- généraliser les conditions d'accès aux activités de plein air par la création de circuits de randonnée pédestre ou cycliste ; de sentiers piétons à l'image de la « promenade des lions » ; création de base de plein air, de site de camping, etc.
- produire une réglementation sur les normes techniques minimales relatives à l'aménagement ou à l'implantation d'équipements de plein air ;
- introduire dans le système scolaire des modules pour l'éducation loisir.

En somme il s'agit pour l'Etat d'assurer, sur l'ensemble du territoire national, un réseau de lieux de plein air adéquatement aménagés et accessibles à tous.

### Loisir socio-éducatif

La principale activité est constituée par les collectivités éducatives :

La collectivité éducative est «un regroupement d'enfants, d'adolescents ou d'adultes à l'occasion des vacances ou temps libre pour mener des activités destinées à leur épanouissement... »

Depuis les indépendances, ce secteur d'activité se développe même ni les textes qui les régissent sont dépassés.

Il s'agira donc dans le cadre de cette politique des loisirs de :

- redynamiser la Fédération coordinatrice des œuvres organisatrices de collectivités éducatives à l'effet de lui permettre de jouer pleinement son rôle ;
- procéder à une rupture avec le caractère saisonnier des collectivités éducatives pour s'installer dans la permanence c'est-à-dire douze mois sur douze ;
- travailler à la réalisation de centres d'accueil à travers tout le pays ;
- promouvoir les métiers de l'animation socio-éducatives grâce à la création d'une structure spécialisée de formation.

## Le loisir touristique

« Dans la mesure où l'on considère que le loisir touristique est un besoin essentiel, moyen nécessaire d'épanouissement physique, culturel et spirituel, une occasion de maturation humaine et de prise de conscience, une affirmation de liberté humaine, un facteur d'enracinement national et d'ouverture à l'universel, on ne peut pas admettre qu'il puisse n'être qu'un luxe pour gens fortunés ».

Au Sénégal le tourisme est encore l'affaire d'étrangers qui débarquent au pays, alors qu'un tourisme social pourrait bien se développer.

A cet effet les mesures suivantes pourraient être envisagées :

- stimuler une pratique du tourisme qui mette l'accent sur la découverte du pays profond par les jeunes des grandes villes ;
- créer les conditions de naissance d'associations à vocation participative, disposées à organiser des activités touristiques ;
- procéder à une réelle politique de construction d'auberge de jeunesse ou à défaut ajouter aux missions des futurs « Espaces Jeunes » un volet centre d'accueil pour un tourisme social ;
- redéfinir et réorienter les grandes opérations « j'aime mon pays » ou « je découvre mon pays » par le lancement de collectivités éducatives itinérantes à vocation découverte.

Ainsi à partir de ces objectifs bien identifiés qu'il sera possible d'asseoir sur des bases solides une bonne politique de développement du loisir chez les jeunes.

Cependant il faudra que ces activités s'accompagnent d'une politique de construction ou de réhabilitation d'espaces, d'équipements et d'infrastructures.

### **2.3. Infrastructures-espaces et équipements**

Plusieurs facteurs cumulatifs et non alternatifs constituent le socle d'une bonne politique de développement des loisirs à savoir : les infrastructures, les ressources humaines et les moyens.

Cependant les infrastructures parce qu'elles constituent la base matérielle de cette politique occupe une place centrale dans la réalisation des objectifs retenus. Par infrastructures on peut distinguer les espaces et équipements lourds ou intermédiaires et les équipements légers.

Construire un stade, une piscine, un gymnase, un centre d'accueil n'est pas du même gabarit que la mise à disposition d'équipements individuels.

Une politique autonome d'équipements sportifs et de loisir est inconcevable. La politique d'équipement doit s'infléchir en fonction des orientations générales qui sont définies par les pouvoirs publics. Aussi s'agira-t-il dans le cadre de cette étude de proposer les mesures suivantes :

- élaborer une politique d'équipement adaptée à nos réalités socio-culturelles qui tiennent compte des activités de loisirs ;
- poursuivre et généraliser la politique de construction de plateaux multifonctionnels pour répondre aux besoins formulés par les associations de sports et de loisirs au Sénégal ;
- réactualiser la charte du sport et surtout veiller à l'application correcte des dispositions des articles 23, 24 et 25 du chapitre VI <sup>6</sup> ;
- instaurer un dialogue permanent entre les maires des collectivités locales et les responsables des départements ministériels chargés de la réalisation des équipements sus-visés ;
- accélérer la politique de construction des « Espaces – Jeunes » qui doivent s'implanter sur toute l'étendue du territoire national ;
- inciter certaines entreprises ou certaines personnes privées qui le désirent à participer, à leur manière, à la construction d'équipements légers ou lourds et que l'Etat ait la possibilité de développer un partenariat avec des promoteurs intéressés par la question.

## 2.4 Les ressources humaines

Parler des ressources humaines dans le domaine des loisirs c'est évoquer l'ensemble des citoyens qui s'investissent bénévolement ou contre rémunération pour l'organisation de ces loisirs.

Au Sénégal le bénévolat est beaucoup plus de rigueur. Nous pensons qu'il faudra chercher à inverser la tendance, surtout au regard des caractéristiques de la jeunesse sénégalaise qui est majoritairement sans emploi. Et comme nous l'avions évoqué plus haut, les jeunes doivent être au cœur de cette politique.

Le but de cette orientation ne serait donc pas de reprendre en charge les jeunes, mais de leur donner les moyens nécessaire (information, connaissance, occasions de réflexion et de travail en commun) pour qu'ils puissent se prendre en charge eux-mêmes.

Aussi il sera nécessaire de :

- décentraliser les structures existantes ou à créer de manière à proposer aux jeunes des différents quartiers, des activités en fonction de leurs besoins ;
- changer l'orientation actuelle dans les maisons et foyers de jeunes en faisant appel aux associations, organismes, services existants (publics et privés) ;
- s'adresser à la cible jeunes dans son ensemble en faisant appel, en même temps aux parents afin de les rendre soucieux de leurs responsabilités éducatives et aux responsables de services, pour les associer au déroulement de l'action, en mettant à contribution leur compétence ;

- associer jeunes et adultes dans les différentes phases de la politique (de la recherche à l'organisation et à la gestion des activités) ;
- confier certaines activités à des cadres formés pour les besoins de loisirs, c'est-à-dire promouvoir l'utilisation de cadres compétents dans l'animation des loisirs ;
- former des jeunes (stage, rencontres), pour qu'ils soient mieux armés à conduire eux-mêmes les activités à proposer dans le quartier.

Telles sont les orientations et les stratégies de développement que l'Etat pourrait adopter pour la mise en chantier d'une bonne politique des loisirs. Ainsi l'Etat associera les collectivités locales et les organisations privées dans sa mission de promouvoir le bien commun et l'intérêt général.

### **III - Quelles structures pour la mise en œuvre de la politique de loisirs au Sénégal**

Toute politique de développement part des intentions qui sont traduites par la suite en termes d'objectifs. Cependant ces intentions ne sont pas opérantes s'il n'existe pas un dispositif adéquat, notamment la mise en place de structures chargées de conduire la politique.

Aussi dans le cadre de notre étude nous allons privilégier trois niveaux d'exécution de cette politique à savoir : les collectivités locales, l'Etat et les associations.

#### **3.1. Au niveau des collectivités locales**

Nous distinguerons trois axes : les modalités d'intervention, les modes de financement et l'action possible des collectivités locales.

##### **3.1.1. La commission locale de loisir**

Dans le cadre de la régionalisation au Sénégal, le conseil régional, le conseil municipal ou le conseil rural sont les instances suprême de prise de décision. Ils sont à ce titre, responsables et comptables des décisions prises pour les populations qui les ont élus.

Ils garderont la pleine et entière autorité de décider de la nature et de l'importance des programmes régionaux, municipaux ou ruraux d'activités de loisir. Il s'agira de créer en leur sein une commission consultative dénommée commission régionale de loisir ou commission municipale ou rurale de loisir.

Présidées par un conseiller local élu, les membres de cette commission seront issus des associations locales des loisirs dont le mandat serait déterminé par les différents conseils locaux.

##### **3.1.2. – Les modes de financement**

Une politique de loisir comporte nécessairement des modalités de financement, nous proposons à cet effet trois modes de financement :

- le budget de la collectivité locale avec en chapitre destiné au développement des loisirs des jeunes ;

- une subvention spéciale de l'Etat en fonction des projets locaux de loisirs qui lui seront soumis par les collectivités locales. Un arbitrage se fera pour déterminer les projets à subventionner ;
- établir une certaine forme de taxation sur les activités de loisirs, pour permettre à la collectivité locale de pouvoir financer ses programmes de loisirs.

### 3.1.3. L'action des collectivités locales

Principale maître d'œuvre dans cette politique, son action sera beaucoup plus opérationnelle, elle pourrait tourner autour de :

- la réservation d'espaces et d'équipements de loisir .:
- la réalisation des grandes aménagements pour les loisirs de plein air et de pleine nature ;
- la création des équipements nécessaires, leur fonctionnement et leur animation ;
- traduire dans les documents d'urbanisme, les plans d'occupation des sols, indispensable à la réservation foncière pour créer des espaces verts ou implantés des équipements ;
- construire à côté des centres culturels, des CDEPS ou centres sociaux, « des maisons de quartier » plus proche des réalités de certains milieux de jeune ;
- promouvoir des activités de loisir pour jeunes démunis en leur permettant de se déplacer et de voyager à des prix réduits ou en pratiquant des tarifs préférentiels pour les spectacles...

### 3.2. Au niveau de l'Etat

Comme pour toute politique de développement, l'Etat gardera sa mission et ses responsabilités premières. Cependant il faut aménager des structures et des lieux institutionnels d'exercice.

C'est pourquoi nous en identifierons deux niveaux : la création d'un ministère et les actions à envisager pour ce département.

#### 3.2.1. Un ministère

Depuis les indépendances, l'Etat du Sénégal avait toujours domicilié « les loisirs » dans un département ministériel sans grande conviction, car à la lecture des réalisations opérées jusque-là, nous n'osons pas dire qu'une réelle politique de développement des loisirs des jeunes a existé.

Avec la création du ministère des sports et des loisirs, quelques espoirs ont fait jour mais vite étouffés par un réaménagement dans l'attelage gouvernemental.

Nous pensons que la création d'un ministère de plein exercice, consacrerait la volonté claire et ferme du gouvernement de reconnaître l'importance du loisir et plus particulièrement le loisir des jeunes, de s'occuper de la mise en œuvre et de l'adaptation constante d'une politique cohérente du loisir qui serait inscrite dans les structures même de l'Etat.

Ainsi comme nous l'avons défendu jusque-là, la jeunesse était au cœur de notre préoccupation dans le cadre de cette étude, ce ministère pourrait s'appeler Ministère de la jeunesse des Sports et des Loisirs.

Il devra cependant être un ministère transversal et multidimensionnel par la prise en compte des secteurs : tourisme – éducation – santé – environnement – transports – culture – pêche etc. logé dans d'autres ministères.

Il faudra cependant veiller à ce que l'organisation interne de ce département ministériel épouse le plus fonctionnellement possible l'esprit et les orientations développées dans le cadre de cette étude.

### 3.2.3. Les actions de l'Etat

Comme nous l'avons indiqué dans les options, les actions de l'Etat pourraient être très limitées, et se feraient au profit des collectivités locales et des structures privées. Elles peuvent se résumer à préserver et aménager un cadre favorable aux activités de loisirs et à encourager une politique d'équipement.

#### L'aménagement de l'espace

Beaucoup d'activités de loisirs sont liées au plein air. Malheureusement au Sénégal ces activités ne sont pas encore développées. Pour ce faire, il s'agira pour l'Etat :

- de réserver de larges espaces naturels dans tout les plans d'urbanisation ;
- de protéger les sites naturels en les inscrivant dans le domaine national ;
- de pratiquer une politique de réservation foncière en lien avec les collectivités locales ;
- d'ouvrir au grand public et surtout aux jeunes ces espaces protégés : parcs nationaux, parcs régionaux, réserves naturelles, etc.

Dans tous les cas l'Etat ne pourra agir que par voies législative ou réglementaire.

Une réglementation sous forme de recommandation serait plus souple pour la réalisation des actions envisagées.

#### Poursuivre la politique d'équipements

A ce titre l'Etat devrait élaborer un programme prioritaire d'équipements sportifs à caractère multisports. Chaque capitale régionale et chaque département devraient en être dotés.

De même que le programme « Espaces Jeunes » pourrait combler le déficit en centre d'accueil pour des activités de vacances, si leurs capacités d'hébergement sont importantes.

La réhabilitation des structures existantes (CDEPS, Foyers de jeunes, centres culturels) pourrait être des solutions intermédiaires.

L'Etat devrait également arrêter le niveau et la forme de participation des promoteurs immobiliers pour la réalisation d'infrastructures sportives et de loisirs conformément aux dispositions de la charte du sport.

### 3.3. Au niveau des associations

Dans la plupart des pays du monde, le loisir s'est développé grâce à la création par les citoyens mêmes d'associations d'activités de loisir. Au Sénégal on assiste à une timide mise en place d'associations de ce type.

La plupart de ces associations sont sous la tutelle du ministère des sports parce que tout simplement il n'existe pas encore de réglementation qui puisse les catégoriser. Une réelle politique de vulgarisation des activités de loisirs permettra sans aucun doute à des associations multidisciplinaires de créer des sections de loisirs ou mieux de voir naître des associations de chasseur, de cyclo-tourisme etc..

Ainsi la politique de loisirs que nous proposons devra prendre comme socle, une réelle identification des options fondamentale qui permettront de développer des stratégies spéciales pour la mise en route de programme qui sera exécuté par des institutions qui auront une mission spécifique à cet égard.

## CONCLUSION GENERALE

Le loisir est avant tout synonyme de divertissement qui tend au bonheur, au bien être, à la libération de l'homme. Le bonheur pourrait venir de la pratique d'activités librement choisies telles la pêche, la chasse, la randonnée pédestre.

Promouvoir le loisir tout court, ou promouvoir le loisir des jeunes, c'est contribuer au bien-être de sa population.

Il importe pour le Sénégal d'organiser une large concertation sur la question, à l'effet d'identifier les réels besoins des jeunes en matière de loisirs. Il s'agira beaucoup plus pour l'Etat dans le cadre de la politique d'insertion de la jeunesse dans le circuit socio-économique d'offrir aux jeunes d'autres pistes d'insertion à savoir, laisser les jeunes gérer eux-mêmes les activités après qu'une formation adéquate leur soit donnée.

Donner du temps aux loisirs c'est aussi une manière de contribuer au développement du pays.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Situation de la jeunesse. Ministère de la jeunesse et des sports, CNES/AIJ – 1984 ;
2. Différents documents sur la politique de la jeunesse et des sports de 1960 à 1998 ;
3. Etude documentaire sur la situation des jeunes et des adolescents au Sénégal. Eclaireuses et Eclaireurs du Sénégal – Février 2000 ;
4. Etude sur les stratégies de mise en place des plates formes nationales de concertation de la jeunesse – Expérience du Sénégal – Moussé Dior Diop, spécialiste en management des organisations – Décembre 2000 ;
5. Les jeunes – Olivier Gallard – 5<sup>e</sup> édition – Collection Repères – 1996 ;
6. Des loisirs pourquoi faire ? Jean Fourastie ;
7. Les politiques de la ville – Claude Chaline C. – Que sais- je ?
8. Le loisir – Roger Sue – Que sais-je ?
9. Mémoire de stage de Monsieur Assane GOUMBLE sur le thème : « loisirs des jeunes et équipements socio-culturels au Sénégal » ;
10. Vers une civilisation des loisirs - Joffre DUMAZZELIER
11. Education et Politique de la ville – Actes de l'université d'automne – IUFM de Créteil 2-6 novembre 1999 ;
12. Livre blanc sur le loisir au Québec – 1979 ;:
13. Document regroupant une série de conférences de Marcel Hicter sur les problèmes de la jeunesse en Europe ;
14. Textes de lois de la décentralisation.
15. Loi portant Charte du Sport

# Sigles et Renvois

1. A.S.C. : Association Sportive et Culturelle
2. ONCAV : Organisme National de Coordination des Activités de Vacances
3. CDEPS : Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
4. SIDEK : Société Industrielle de Développement Cinématographique
5. SAFRA : Semaine de l'Amitié et de la Fraternité
6. CHARTE DU SPORT :
  - Article 23 : les collectivités publiques, les sociétés et les entreprises locales créent des infrastructures susceptibles de favoriser tant la pratique de l'éducation physique que l'organisation de la haute compétition sportive.
  - Article 24 : Le Ministre chargé des sports établit, conjointement avec les entreprises de collectivités publiques, un programme de construction et d'aménagement d'installation sportive.
  - Article 25 : Toute nouvelle construction de grands ensembles d'habitations doit comporter des équipements collectifs de sport et de loisirs accessibles au plus grand nombre.